

Ecole Nationale de la Santé Publique

DEVELOPPER UN PROJET D'ACCOMPAGNEMENT DE JEUNES ANOMIQUES VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Frédéric BASTIDE

I.R.F.F.D Montpellier

Certificat d'Aptitude aux Fonctions
de Directeur d' Etablissement Social

Février 1999

INTRODUCTION.....	4
-------------------	---

PREMIERE PARTIE : LE DIAGNOSTIC ACTION

1 Présentation de l'association biterroise de prévention (ABP) 10

1.1 LES USAGERS DE L'ASSOCIATION.....	11
1.2 LE CADRE DE RÉFÉRENCE : LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE.....	12
1.3 LES POLITIQUES DE LA VILLE.....	13
1.4 LES DIFFÉRENTS PRESCRIPTEURS DE L'ACTION SOCIALE.....	14
1.5 CONCLUSION DE CETTE PRÉSENTATION.....	15

2 ELEMENTS DE REALISATION DU DIAGNOSTIC 16

2.1. POURQUOI UN DIAGNOSTIC ?.....	16
2.2. CONVENTION AVEC LE COMITÉ LOCAL DU FONDS D'AIDE AUX JEUNES.....	16
2.3. MÉTHODOLOGIE DE DIAGNOSTIC.....	17
2.4. LES MODALITÉS PRATIQUES DES INTERVENTIONS.....	18
2.5. LE CONTEXTE LOCAL.....	21

3. Les résultats DU DIAGNOSTIC LOCAL

3.1. UNE POPULATION RÉPARTIE EN TROIS GROUPES.....	25
3.2. CARACTÉRISTIQUES DES GROUPES ET DES INDIVIDUS.....	25
3.3. ANALYSE GÉNÉRALE DES DONNÉES RECUEILLIES :.....	30
3.4. LE REPÉRAGE DU PROCESSUS D'EXCLUSION.....	34
3.5. UN DIAGNOSTIC CONFIRMÉ.....	36

4. CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

DEUXIEME PARTIE : LE CONTRAT D'OBJECTIFS

1. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS AU REGARD DES PROBLEMATIQUES

1.1 ENGAGER UNE DYNAMIQUE DE PROPOSITION AU SEIN DE L' ASSOCIATION.....	41
1.2 DÉFINITION DES OBJECTIFS PRIORITAIRES.....	42
1.3 PRÉSENTATION DES FICHES ACTIONS.....	44
1.4 FICHE ACTION SUR L' ERRANCE DES JEUNES.....	44
1.5 FICHE ACTION PRÉVENTION DE L'ABSENTÉISME SCOLAIRE.....	47
1.6 FICHE ACTIONS CITOYENNES.....	50
1.7. FICHE ACTION ACCOMPAGNEMENTS VERS LES DISPOSITIFS.....	52

2. ORGANISATION ET MODE DE FONCTIONNEMENT 56

2.1	PRÉSENTATION DES ÉQUIPES.....	56
2.2	LES LIENS ENTRE LES DEUX GROUPES	57
2.2.1	<i>Les processus de recrutement, la formation interne comme éléments fédérateurs</i>	58
2.2.2	<i>Création d'un poste de coordonnateur des bénévoles :</i>	58
2.2.3	<i>Organigramme de fonctionnement</i>	59
2.3	L'OUVERTURE PAR LE PROJET ASSOCIATIF.....	60
2.4	ÉLÉMENTS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉQUIPE DES ÉDUCATEURS.....	61
2.4.1	<i>Les modalités d'intervention</i>	61
2.4.2	<i>Privilégier la présence sociale, le travail de rue : la fonction des éducateurs</i>	62
2.4.3	<i>Une démarche partenariale renforcée</i>	62
2.4.4	<i>Liens avec les partenaires</i>	63
2.5	EVALUATION.....	63

3 LES MOYENS _____

3.1	LE CADRE FINANCIER DE RÉFÉRENCE.....	66
3.1.1	<i>Les conventions à durée indéterminée</i>	66
3.1.2	<i>Les conventions à termes précis (financement par actions):</i>	67
3.2	A PROPOS DE CES FINANCEMENTS.....	69
3.3	LES BASES DE LA NÉGOCIATION	70
3.4	MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ (CLS):.....	70

4 . CONCLUSION GENERALE _____

ANNEXES _____

LISTE DES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION : _____

INDEX _____

BIBLIOGRAPHIE _____

OUVRAGES	79
----------------	----

TEXTES LEGISLATIFS DE REFERENCE :	80
---	----

DOCUMENTS COMPTABLES

Budget prévisionnel 1999 : nombre de postes

Tableau de calcul d'appointements en points

Tableau de calcul d'appointements en francs

Budget prévisionnel 1999 – produits

Budget prévisionnel 1999 - charges

INTRODUCTION

Intervenant dans le champ de la prévention spécialisée, c'est en toute logique que j'oriente, de ma place de directeur, l'action de l'association biterroise de prévention (ABP) vers les publics dits en difficulté. Le but est de prévenir la marginalisation et de faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles. La dégradation des relations sociales concerne tout autant les enfants que les jeunes et les adultes et le cumul des difficultés est une des caractéristiques des situations individuelles que nous rencontrons. De par notre histoire et celle des politiques sociales, nous avons jusqu'alors mené une action certes diversifiée mais territoriale. Notre zone d'intervention se définissait par les quartiers excentrés marqués par une situation socio-économique dégradée.

Deux éléments successifs sont venus transformer cette pratique :

- a) La mise en place d'un contrat de ville qui intégrait le centre ville comme zone sensible et autorisait du même coup le lancement d'actions sociales nouvelles sur ce secteur,
- b) La présence, sur ce territoire, de ces mineurs et jeunes adultes anomiques, caractérisés par l'errance et personnifiés par ces " sans domicile fixe "(SDF) qui occupent les espaces publics. La dégainé de certains d'entre eux, leurs comportements, entraînent des réactions de rejet de la part d'habitants, de commerçants et d'élus qui traitèrent le symptôme, mais sans succès, à coup d'arrêtés municipaux anti-mendicité. Des services sociaux sollicités firent état de leur impossibilité à agir sur ce problème.

C'est à partir de ce constat que les représentants de la municipalité nous ont demandé d'aller à la rencontre de cette population, dans le but de l'orienter vers les dispositifs d'aide et de formation et par la même de régler la question de son stationnement sur le centre ville.

La formulation même de cette commande laissait apparaître un risque de confusion quant à notre rôle. La demande de contrôle social était clairement exprimée et nous avions là matière à débat. Au vu des éléments que j'avais sur cette situation, j'ai cependant estimé que nous pouvions agir dans l'intérêt de cette population de jeunes anomiques qui subissait des pressions et des violences.

La qualification d'anomique est aujourd'hui appliquée aux états de désorganisation, de déstructuration d'un groupe, d'une société, dûs à la disparition partielle ou totale des normes et des

valeurs communes à ses membres. Son application aux mineurs et jeunes adultes en grande difficulté en a découlé. Ce vocable est aujourd'hui couramment associé à celui " d'incasables ", " d'inéducables ", pour désigner cette population qui met en échec des établissements, des éducateurs et des parents ; " Ni déficients, ni malades mentaux, souvent à la fois victimes et coupables dans une confusion qui exclut toute approche simpliste, ces jeunes " borderline ", perdent pied et vont au-delà des limites. Ils semblent se passer de normes et sont " sans foi ni loi ", ni repères. Bref, anoniques" ¹.

Ce sont ceux que l'autorité administrative ne sait plus où placer, que les psychiatres considèrent parfois hors de leur champ de compétence et que nous retrouvons en situation d'errance dans les villes et leurs quartiers. Le terme "jeunes en errance" a plusieurs sens suivant les institutions qui l'utilisent. Ainsi le CNLAPS² l'applique à l'ensemble des jeunes désœuvrés qui semblent sans ressort de vie, alors que le groupe de recherche "jeunes en errance" des CEMEA³ limite le terme aux jeunes qui revendiquent leur rupture sociale en la présentant non pas comme une souffrance subie mais comme un choix de vie et qui se déplacent de façon erratique sur l'ensemble du territoire national.

C'est au XVI^e siècle que le terme d'anomie est apparu dans un sens proche de celui qui est le sien aujourd'hui et c'est à la fin du XIX^e que M. Emile Durkheim⁴ forgea le concept d'anomie. Il caractérise la situation où se trouvent les individus lorsque les règles sociales qui guident leurs conduites et leurs aspirations perdent leur pouvoir, sont incompatibles entre elles ou lorsque, minées par les changements sociaux, elles doivent céder la place à d'autres.

Par le développement de ce concept, il fut également établi que l'anomie pouvait résulter du fait que la société propose à ses membres certaines fins sans leur donner les moyens de les atteindre, entraînant ainsi l'apparition de conduites déviantes correspondant au rejet soit des fins, soit des moyens, soit des deux à la fois.

Cette population, considérée généralement comme une entité, reste incertaine et nous n'avons que peu d'éléments objectifs pour en mesurer l'importance. La jeunesse correspond théoriquement à tout individu de plus de seize ans et de moins de vingt-cinq ans révolus. En

¹ ASH n° 2061 du 6/3/98, page 19

² Conseil national de liaison des associations de prévention spécialisée.

³ Centre d'entraînement aux méthodes éducatives actives.

premier lieu, il fallait rencontrer ces individus en veillant bien entendu à respecter nos principes d'intervention, dont celui de la libre adhésion, pour vérifier avec eux leur état de souffrance sociale et engager la recherche de solutions. Il s'agissait aussi de respecter le droit à la différence et d'éviter l'écueil de la mise aux normes.

Nous devions, d'autre part, préciser dans quelles conditions nous pouvions effectivement établir des passerelles entre ces personnes et les dispositifs d'insertion sociale et professionnelle. J'étais bien évidemment sensible au fait que les partenaires institutionnels nous demandent d'élargir notre champ géographique d'action. Cette offre démontrait une confiance dans notre équipe et correspondait à mon projet d'extension du travail de rue.

Je connaissais aussi l'importance des difficultés ; nous trouvons ce problème de l'errance sur les quartiers sous des formes moins exacerbées, moins visibles, mais toute aussi prégnantes ; elle est le fait d'une population marginalisée, à l'insertion sociale limitée. Les problèmes à résoudre tiennent évidemment au public : nombreux sont ceux dont les toxicomanies et les troubles du comportement rendent aléatoires une démarche sans accroc. Les symptômes repérés sont la délinquance, la violence, les troubles du comportement, les difficultés psychologiques et tous sont partie prenante de cette exclusion sociale si souvent évoquée. Faire le parallèle entre ces différentes formes d'errance me paraissait riche d'enseignements. C'était pour moi l'occasion de relier les difficultés perçues à l'échelle de la ville et de démontrer qu'un certain nombre de problèmes sont concomitants à tous les secteurs.

Les évaluations nationales du phénomène en démontraient l'ampleur et devaient être vérifiées à l'échelon local: 98 000 SDF, 45 000 vivant dans des abris de fortune, 59 000 recueillis dans des centres d'urgence, 470 000 vivant en meublés ou en chambres d'hôtels.⁵

Les institutions médico-sociales, soucieuses de trouver des solutions et d'apporter des réponses à ces problèmes d'insertion, ont créé, au fil des décennies, des dispositifs de formation, d'accueil, d'information, d'hébergement et de soins. Je savais, en m'engageant dans cette voie, que la population évoquée ne s'inscrivait pas ou que partiellement dans ces mesures d'aide à l'insertion sociale et professionnelle destinées au moins de 25 ans. Je savais aussi que des situations de détresse, peuvent compromettre la construction d'une identité au point d'empêcher

⁴ Durkheim, sociologue français, 1858 - 1917

⁵ Recensement de 1990- société centrale immobilière de la caisse des dépôts.

l'élaboration d'un projet de vie, d'insertion sociale. Dès lors, une démarche de construction était-elle possible pour ces jeunes qui paraissaient si déstructurés ? Comment pouvait se réaliser leur insertion sociale et professionnelle ?

PREMIERE PARTIE :

LE DIAGNOSTIC – ACTION

1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION BITERROISE DE PREVENTION (ABP)

Si nous avons été contactés pour travailler sur cette problématique, c'est parce que les collectivités locales avaient repéré notre action. Pour permettre la compréhension de cette démarche, je dois présenter préalablement l'association biterroise de prévention, dont je suis le directeur depuis 1990, ainsi que le cadre dans lequel nous intervenons.

L'association, ancrée dans le militantisme et le caritatif, fut déclarée en 1986 avec pour objet statutaire l'amélioration et l'intégration des habitants dans les quartiers, notamment par toute action d'accueil, d'écoute et d'accompagnement visant à favoriser leur autonomie et leur insertion professionnelle. En 1989, l'ABP lança, sur un quartier excentré, un chantier formation d'une durée de cinq ans pour la construction d'un centre social. Ce chantier, financé par le Fonds social européen (FSE) et la Caisse d'allocations familiales de Béziers (CAF), fut géré en collaboration avec la Direction de la protection judiciaire de la jeunesse. Il permit la formation et le suivi de jeunes délinquants. En 1990, le projet de développement de l'action de rue reçut l'agrément de la municipalité qui accepta de cofinancer, avec le Conseil général, notre fonctionnement.

Fin 1991, grâce à des financements complémentaires venus de dispositifs de lutte contre la délinquance, l'équipe de rue et d'animation des quartiers comprenait douze salariés. Dans le souci d'apporter des réponses économiques à la question de l'utilité sociale, j'ai développé avec les membres de l'association des activités d'insertion par l'économique :

- un premier projet de restauration d'œuvres d'art devint un atelier de moulage d'œuvres d'art ; cette entreprise fut constituée autour de la reproduction de pièces de musée (Le Louvre et musées régionaux) ;
- une société multiservices, type SARL (Société à responsabilité limitée) fut constituée, entièrement autofinancée et autonome sur le plan juridique.

En 1993, nous nous sommes associés à la mise en place d'une action de médiation pénale que des habitants d'un quartier se montraient prêts à conduire. Conjointement, l'association, qui réalisait des actions de lutte contre l'illettrisme depuis 1990, voyait son programme local validé par les services municipaux, le Conseil général et les services déconcentrés de l'Etat. Pour

répondre aux besoins repérés, l'ABP a donc initié tour à tour des actions de formation, d'accompagnement, d'animation sociale, de médiation, de lutte contre l'illettrisme. Leur multiplication a entraîné un croisement des champs de compétence et des financements, juxtaposant ceux de la Ville, de l'Etat et du Département.

1.1 Les usagers de l'association

Le principe d'une réponse sociale à un mal qui trouve sa cause dans l'organisation sociale est ancré dans l'histoire et dans la législation de la prévention : " Si la communauté secrète l'inadaptation, elle doit pouvoir également mobiliser les forces nécessaires pour atteindre un rééquilibre..."⁶, " Dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, le département participe aux actions tendant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes ou des familles..."⁷. La charte nationale d'objectifs, issue du colloque de 1992 du Comité national de liaison des clubs et équipes de prévention (CNLAPS), définit la prévention comme une intervention éducative et sociale, à la fois individuelle et collective, dans les quartiers, immeubles, auprès des groupes de jeunes et des personnes dont la situation sociale et le mode de vie risquent de les mettre ou les mettent effectivement en marge des circuits économiques, sociaux, culturels. Problèmes avec l'éducation nationale, la police, la justice, absence de qualification, situations administratives non réglées, conflits familiaux, déficiences, problèmes de logement, de santé, de transport, se conjuguent sans qu'il soit possible de discerner quelles sont les causes et quels sont les effets.

A ce tableau s'ajoutent une absence de perspective, de projet, ainsi que des difficultés à s'approprier l'histoire, les expériences. Sur le terrain de l'exclusion, la frontière entre prévention et réparation est aléatoire. Pour comprendre comment s'opère la jonction entre ce public et les intervenants de l'association, il faut rappeler les quatre principes fondamentaux qui président généralement à toute action de prévention spécialisée :

- le non mandatement nominatif avec une absence de toute autorité administrative,
- une pratique, caractérisée par une souplesse de fonctionnement,
- la libre adhésion du public qui s'inscrit dans une démarche volontaire d'accompagnement,
- le respect de l'anonymat, l'éducateur travaillant avec ce que la personne lui livre.

⁶ Circulaire du 17.10.1972.

L'intervention de l'éducateur de rue se fait également sur l'environnement social global. Le milieu d'appartenance, les relations, les familles sont autant d'éléments que nous prenons en compte. J'ajoute que ce travail s'inscrit dans le temps. Nos objectifs éducatifs, de socialisation, de promotion de la personne, de renforcement des identités individuelles, d'insertion sociale, sont similaires à ceux d'autres intervenants sociaux. Ce sont notre démarche d'approche, notre immersion dans la vie quotidienne, dans les lieux de vie des personnes qui marquent notre spécificité.

1.2. Le cadre de référence : la prévention spécialisée

Dès 1945, avec la juridiction relative à la délinquance des mineurs, apparaît l'élargissement de l'action éducative et sa prééminence sur la sanction pénale. En 1950, des courants se structurent autour des limites de cette action à l'intérieur des établissements. A cette date, les premiers clubs sont les lieux d'initiatives locales ; le vocable club et équipe de prévention apparaît en 1957 ; ceux-ci se fédèrent en 1959. Le terme de prévention spécialisée est prononcé pour la première fois en 1961. Sous l'impulsion du haut commissaire à la jeunesse et aux sports, un arrêté du premier ministre, en date du 14 mai 1963, crée un comité national des clubs et équipes de prévention contre l'inadaptation sociale de la jeunesse. La prévention spécialisée (PS) restera sous l'égide de ce ministère jusqu'en 1970, date à laquelle elle est rattachée au ministère de l'Aide sociale à l'enfance.

L'arrêté du 4 juillet 1972, complété par la circulaire n°26 du 17 octobre 1972, marque la reconnaissance officielle de ce mode d'intervention avec la constitution du Conseil technique des clubs et équipes de prévention spécialisée. Financée sur le budget de l'Aide sociale, la prévention spécialisée connaît une période de croissance, passant de 98 clubs ou équipes en 1972 à 485 en 1985. Le 1er janvier 1984, entre en vigueur la loi du 22 juillet 1983 réalisant le transfert de compétences dans le domaine sanitaire et social, entre l'Etat et les collectivités locales. La PS, rattachée à l'Aide sociale à l'enfance (ASE), entre dans les compétences du département (Article 1.1.2.1, circulaire 22.7.83).

L'arrêté du 11 mars 1986 vient compléter celui du 4 juillet 1972. La loi n°86-17 du 6 janvier 1986, adaptant la législation sanitaire et sociale au transfert des compétences en matière d'aide sociale, rattache la prévention au dispositif administratif de l'ASE et donc au Code de la famille

⁷ Loi 86-17 du 6.1.86, sous section 2, article 45.

et de l'aide sociale (articles 40 et 45). Autre effet de la décentralisation, les contrats passés avec les communes autorisaient le développement d'un nouveau type de structure : les associations municipales et para municipales. J'ai rapidement alerté l'association sur un risque de municipalisation, mis en exergue par un rapport de l'Inspection générale de l'Action sociale et me suis appliqué à rechercher un équilibre dans la répartition des financements. Les politiques de la ville furent à cet égard un outil précieux.

1.3. Les politiques de la ville

Au gré des politiques et des gouvernements qui se sont succédés, des dispositifs de lutte contre le chômage, contre la pauvreté et l'exclusion ont été créés. La politique de la ville est devenue, pour l'ensemble de la prévention, un cadre incontournable. Son histoire prend son origine dans le dispositif " Habitat et vie sociale " (HVS), 1977 à 1982, qui amorce une logique d'aménagement urbain, lance une réflexion sur le développement de la vie sociale des quartiers, avec les premières sollicitations de participation faites aux habitants. Ce dispositif sera remplacé en 1983 par le " Développement social des quartiers " (DSQ) : ses concepts sont la globalité des actions sur un quartier, la contractualisation, la prise en compte de la demande sociale des habitants, le partenariat, la transversalité des actions. Axé sur une logique de rattrapage et de retour à la normalité, le DSQ favorise la discrimination positive, l'émergence de l'autonomie locale. C'est ainsi que des actions concomitantes sont soutenues, sur le bâti, la scolarisation, la prévention de la délinquance, la mise en œuvre d'actions d'insertion par l'économique. J'ai donc amené l'association à être partie prenante des dispositifs de prévention :

- Opération prévention été (O.P.E.) devenu depuis " ville - vie - vacances " (3V),
- Conseils communaux et départementaux de la délinquance (CCPD et CDPD).

Le " développement social urbain " (DSU), en 1989, intègre un changement d'échelle : l'enjeu n'est plus la réintroduction des quartiers dans la ville mais une recomposition de l'ensemble. Le début des années 90 marque aussi le retour de la notion de service public sur les quartiers désinvestis. L'ABP va se trouver dans la catégorie des ces associations qui s'orientent vers la professionnalisation et la gestion déléguée d'un service au public. Dans le DSU, les habitants des quartiers se sont vus attribuer deux statuts concomitants, celui de sujets en situation sociale difficile devant faire l'objet d'une attention particulière et celui d'usagers, sujets de droits et capable de propositions. A sa suite, le contrat de ville, de 1994 à 1998, a pour objet de lutter contre les processus de fragmentation urbaine, de conforter l'émergence de politique

contractuelle, avec la venue des Conseils généraux. La démarche des contrats de villes est à la fois thématique et territoriale, avec un souci de transversalité. Le plan de relance de la ville introduit au sein de la géographie des contrats de ville, l'identification de nouvelles zones (ZUS et ZRU⁸). Béziers a été retenue comme site des deux contrats de ville qui se sont succédés. L'actuel devrait être vraisemblablement prorogé.

1.4 Les différents prescripteurs de l'action sociale

Née dans la mouvance de la décentralisation, l'ABP s'est donc trouvée confrontée à une double nécessité :

- faire reconnaître son action et son besoin de financement.
- démontrer sa volonté de ne pas se figer en apportant des réponses innovantes aux besoins, alors que se précisait la massification des populations jeunes en difficulté.

Avec la décentralisation, l'engagement de la commune dans une politique de prévention et la politique de la ville, nous avons un véritable foisonnement de prescripteurs et un éclatement des centres de décisions. En même temps, avec la multiplication des interlocuteurs, je note que le terme de prévention lui-même est devenu imprécis. Notre action qui s'est plus souvent définie par défaut (non mandatement, non institutionnel) ou par différence (ni animation, ni réparation) souffre d'un manque de visibilité. Se justifier par l'évitement de coûts sociaux est tout aussi ardu, la réduction du nombre de placements est difficilement quantifiable. En contre partie, la commande publique est devenue plus ciblée : il faut insérer les jeunes dans les dispositifs, dans le travail. Subissant avec d'autres les effets de la montée en charge des coûts sociaux, la prévention a évolué vers le traitement des causes et nous sommes portés par ce courant.

La territorialisation des politiques sociales a été, nous venons de le voir, particulièrement accentuée avec la politique de la ville. La rue, qui était jusqu'alors l'apanage de la prévention, est devenu territoire partagé. Les éducateurs de rue voient venir sur les quartiers des médiateurs, des coordonnateurs et la clarification des fonctions et des tâches devient impérative. Autre constat, les politiques de financement (via les dispositifs DSQ et le premier Contrat de ville) nous ont permis d'intervenir sur les quartiers dits sensibles mais pas sur le secteur du centre ville, qui était considéré comme épargné. Ce n'est qu'à la signature du deuxième contrat de ville,

⁸ Zone urbaine sensible et zone de re dynamisation urbaine.

avec la montée des statistiques de la délinquance juvénile sur cette zone, les problèmes de cohabitation au sein de la population, que cela fut modifié.

1.5. Conclusion de cette présentation

Utilisant l'amplitude de la prévention spécialisée, l'ABP a systématiquement voulu concrétiser des réponses face aux besoins repérés, dès lors que cela s'avérait utile et réalisable. C'est ainsi que nous nous sommes investis dans l'insertion par l'économique, dans la création d'équipement sociaux et d'associations, dans la lutte contre l'illettrisme et le travail de rue. La diversité de nos actions est devenu un atout mais aussi un handicap puisque cela nous rend difficilement repérables. C'est en tout cas à partir de ces expériences et des résultats obtenus que nous avons consolidé nos liens avec nos partenaires. C'est dans ce contexte que nous avons été sollicités pour intervenir sur le centre ville. A priori, je pouvais estimer trouver sur cette zone un public semblable à celui que nous connaissions sur les quartiers. L'expérience nous démontre cependant chaque jour qu'il faut se méfier des généralités et le centre ville présente effectivement, nous le verrons, quelques singularités. Au delà de la mission première de diagnostic, il s'agissait de définir des propositions d'action concrètes qui puissent répondre aux problèmes repérés.

Les dernières élections municipales avaient conduit à un changement d'équipe et les nouveaux élus locaux avaient, à leur arrivée, quelques interrogations sur notre travail. Dès leur installation, ils avaient posé l'hypothèse de la suppression des financements à notre association, considérée comme un " électron libre "⁹. Il est aujourd'hui certain que les nombreuses explications et démonstrations de notre travail aboutirent à la décision de maintenir, pour un temps, les aides municipales. Autour de la question de l'errance des jeunes, l'enjeu était aussi de faire admettre l'utilité de notre mode d'intervention.

⁹ Terme utilisé par un représentant de la municipalité.

2 ELEMENTS DE REALISATION DU DIAGNOSTIC

2.1. Pourquoi un diagnostic ?

L'absence d'éléments précis sur la réalité du phénomène de l'errance contribuait à rendre son approche difficile. Au trouble né des évaluations quantitatives fort différentes, s'ajoutait la confusion dans l'analyse qualitative : les notions d'exclusion, de délinquance, de marginalité étaient confondues et il n'était pas rare d'entendre parler dans les mêmes termes d'un délinquant notoire et d'un adolescent en opposition. J'ai voulu que l'étude et l'analyse du phénomène contribue à doter mon équipe et nos partenaires d'un référentiel commun et que la clarification des situations permettent, ensemble, de dégager des axes précis d'intervention. C'est sur la base d'une recherche diagnostic que j'ai proposé d'initier ce travail ; son acceptation par les partenaires financiers montraient que le besoin de clarification était partagé. Cette démarche permettait d'engager prudemment l'association et fut donc bien accueillie en interne.

2.2. Convention avec le comité local du fonds d'aide aux jeunes

La mise en place d'un travail de diagnostic nécessitait des moyens humains supplémentaires donc des financements. Si la Ville avait clairement exprimé son souhait de nous voir intervenir, d'autres, comme les représentants de la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS) et de la direction de la solidarité départementale (DSD), se montraient ouvertement intéressés . Le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) fut l'outil commun qui permit la réalisation de cette opération. Les FAJ s'inscrivent dans les dispositifs de la lutte contre l'exclusion. Ils visent à prévenir la marginalisation et la délinquance des jeunes de 18 à 25 ans en difficulté, en leur apportant des aides financières spécifiques. Ces fonds furent initialement créés à l'occasion de l'adaptation de la loi relative au revenu minimum d'insertion (RMI), pour répondre aux situations de précarité des personnes de moins de 26 ans ne pouvant prétendre au RMI et dont le nombre était estimé à 300 000 en 1989.

Avec la loi du 19 décembre 1989 sur l'insertion professionnelle, le décret du 26 juillet 1990 avait permis la mobilisation des services de l'Etat et des collectivités locales, par la création du fonds d'aide à l'insertion des jeunes en difficulté. C'est en 1992 que ce dispositif fut repensé et

renommé. Ce fonds, financé à parts égales par l'Etat et le Conseil général, peut être abondé par les communes et organismes de protection sociale. C'est le cas de celui de Béziers où la ville est cosignataire de la convention. Le FAJ dispose d'un comité local qui attribue des aides financières individuelles plafonnées¹⁰. Les financements de projets collectifs étaient préalablement examinés par les comités départementaux. Dès 1995, les comités locaux purent intervenir directement sur des projets collectifs¹¹. C'est dans ce cadre que nous avons signé la première convention. Son objet, tel que je l'ai négocié, était : *développer sur le territoire du centre ville de Béziers, les possibilités de contact et d'intervention auprès de jeunes en difficulté d'insertion et n'ayant pas accès aux dispositifs classiques d'accompagnement et de socialisation. Il s'agit de ces personnes qui vivent sur ce secteur, dans des conditions précaires, dont les plus repérables sont ceux qui interpellent la population à l'exemple des SDF, mais sans exclusive.*

J'avais volontairement évité le terme d'errants dans le libellé de ce document. Nous devons veiller, au cours de ce travail, à préciser un certain nombre de mots, afin de ne pas ajouter à la confusion. Marginalité, délinquance, exclusion, anomie, errance étaient employés sans que les interlocuteurs n'y mettent le même sens.

Ce travail permettrait d'avancer également sur ce point. L'histoire donnant du sens au mot, j'ai amené des éléments à la fois historiques et théoriques.

2.3. Méthodologie de diagnostic

Mes discussions avec nos partenaires aboutirent à la création d'un temps plein d'éducateur, sur une phase initiale de six mois. Bien que Béziers soit une ville moyenne, il est apparu indispensable de limiter l'analyse à un secteur, la notion de centre ville n'étant pas suffisamment précise pour la réalisation d'une cartographie. La détermination des limites, que j'ai réalisé avec nos partenaires du FAJ a permis d'éviter tout malentendu ultérieur.

Dans une première étape, l'éducateur devait effectuer un repérage des lieux à différentes heures, de jour et de nuit, sur l'ensemble de la semaine, afin de visualiser les différentes composantes de cette population. Cette déambulation devait être transcrite quotidiennement.

Le choix de faire effectuer ce travail par un éducateur spécialisé correspondait aux motifs suivants :

- a) Il fallait une personne qui aille à la rencontre des personnes, dans la rue,

¹⁰ Jusqu'à 5 000 F pour la réalisation d'un projet d'insertion.

¹¹ Cf document du Ministère des affaires sociales de la santé et de la ville , "guide méthodologique", 1994.

* qui soit en capacité d'analyser les demandes explicites et implicites, d'en rendre compte.

* qui puisse, dans le souci d'un échange lors des contacts, donner des renseignements précis sur le réseau médico-social, sans pour autant se lancer dans des accompagnements ; la consigne passée aux autres membres de l'équipe était de prendre le relais de toutes les situations amenées par ce collègue.

b) Envisageant qu'une action éducative soit mise en place à l'issue de cette phase, j'ai estimé préférable de choisir d'entrée de jeu une personne susceptible d'occuper ce poste.

Dans un souci d'objectivité, j'ai cependant souhaité que la personne embauchée ne soit pas originaire de la ville. Nous avons pris soin d'évoquer avec nos partenaires la confidentialité de nos renseignements. J'avais engagé l'association sur la remise de documents non nominatifs faisant essentiellement apparaître des données qualitatives et quantitatives. De par la nature de ce travail, je pouvais considérer qu'aucune action annexe ne viendrait alourdir son budget ; l'éducateur ne serait pas là pour organiser des activités et les coûts pédagogiques en seraient donc réduits. L'élaboration d'un bilan demanderait par contre un temps de secrétariat. Le budget prévisionnel fut donc accepté sur la base du salaire brut et charges patronales du poste d'éducateur auxquels s'ajoutaient 20% de frais de fonctionnement.

2.4 Les modalités pratiques des interventions

a) Privilégier la présence sociale, le travail de rue : la fonction des éducateurs

Suite au constat de la réussite de notre mode d'approche, j'ai proposé bien entendu de privilégier le travail de rue, la présence physique des éducateurs sur l'espace public. Les actions de lien social, la rencontre des plus démunis se concrétisent par un " aller vers ", dans des actions de proximité.

En moyenne, un éducateur consacre 25% de son temps à cette présence dans la rue, le reste se répartissant en accompagnements individuels, activités collectives et concertations internes ou avec les partenaires. La présence des éducateurs en travail de rue doit être établie site par site de façon concrète et précise. Elle ne doit rien laisser au hasard ; une zone de déambulation doit être investie méthodiquement dans le cadre d'une action d'équipe concertée.

b) Les compétences techniques de l'éducateur de rue

Le travail d'éducateur de rue demande des aptitudes, un savoir-faire et des connaissances qui, conjugués à une capacité d'adaptation à des situations professionnelles, doivent permettre de répondre aux besoins, le tout pouvant se résumer au vocable de "compétences", cette "rencontre réactive entre les acquis de l'individu et la situation qui le mobilise"¹². Dans cette difficile liaison de la tâche prescrite et du réel de l'activité, l'éducateur de rue va se trouver le plus souvent seul. Sa situation à l'extérieur va le conduire à devoir gérer de façon totalement autonome des situations complexes, rendues d'autant plus délicates par le profil des usagers. Son savoir, son savoir faire, son savoir être et ses qualités personnelles devront être mobilisés en toute transversalité, au bénéfice de son action. Mais cette action individuelle ne prend toute sa valeur que ramenée au sein d'une équipe pluridisciplinaire dont la particularité sera le partage de fonctions communes que sont les fonctions d'écoute, d'accompagnement.

c) Pour quels modes d'action ?

Les modes d'action de l'éducateur de rue se définissent ainsi¹³ :

- la présence sociale, c'est le travail de base avec la présence informelle dans la rue, les structures locales, l'accueil informel dans un local ;
- l'accompagnement éducatif et social, avec l'accueil et les démarches dans un local ou à l'extérieur ;
- les entretiens individuels avec un jeune, le travail avec des partenaires, les rencontres et démarches avec les familles, travail avec des groupes de jeunes et d'habitants ;
- l'animation éducative et sociale, l'organisation de sorties, séjours, week-ends, le montage de projets d'animation avec des jeunes et des adultes.
 - la coopération avec les partenaires, avec une collaboration autour de projets collectifs, dans le cadre de dispositifs sociaux, l'aide et le soutien de partenaires dans leurs missions ;
 - les méthodes d'intervention spécifiques, avec des actions péri-scolaires, d'insertion par l'économique, d'alphabétisation.

¹² Nicole Mandon, "la gestion prévisionnelle des compétences, la méthode Eted", coll. études, Cereq n°57, 1990

¹³ Source CNLAPS, étude Credoc, 1995

L'étendue de ces modes d'action peut rendre trop globalisante ou inutile une recherche de définition de compétences. C'est pourtant un point qui me paraît essentiel pour la réussite de l'action.

d) Le profil des éducateurs et critères de recrutement :

L'éducateur de prévention est dans la majorité des cas un éducateur spécialisé. Au sein de l'association, je soutiens le choix d'élargir le recrutement en fonction des attentes des compétences attendues. L'attitude essentielle réside dans la capacité à " aller vers ".

Une formation initiale en travail social, avec des connaissances en sociologie et en psychologie. Une expérience professionnelle acquise en milieu ouvert permet de s'assurer que la personne qui postule pour un emploi de rue sait sur quoi il s'engage. La pratique montre que la fougue des débutants vient souvent contrebalancer cette expérience qui peut, avec le glissement du temps, entraîner une certaine rigidité. L'expérience demande également des moyens financiers qui ne nous sont pas toujours accordés. Dans les faits, j'exige une expérience professionnelle et souhaite une expérience de rue.

Le savoir-faire de l'éducateur doit lui permettre de couvrir une action polyvalente : le montage de projets en groupe et en équipe exige une capacité d'expression écrite et orale incontournables. L'éducateur intervient dans des champs où l'expression doit être contrôlée et efficace : la rencontre de groupes sociaux, d'hommes politiques implique une certaine diplomatie, de la stratégie mais l'éducateur doit savoir convaincre et rendre visible son travail.

La gestion de situations relationnelles difficiles impliquent également que l'éducateur ait des références techniques. L'éducateur de rue sera très souvent mis face à des situations d'urgence sans pour autant qu'il se laisse envahir par cette urgence. Des acquis techniques ne peuvent que l'aider dans ce cas.

L'enquête du Credoc¹⁴ fait apparaître que l'autonomie du salarié dans le choix de ses orientations représente, aux yeux des éducateurs, un des aspects les plus attrayants pour cette profession ; je retrouve ici un trait caractéristique du travail social. Les situations professionnelles rencontrées sont telles que l'éducateur de rue doit effectivement savoir gérer les situations de façon parfaitement autonome. Le savoir être est bien entendu au cœur de la fonction. A cette capacité à " aller vers " déjà soulignée, j'ajoute l'authenticité et la capacité à prendre du risque. Les éducateurs de rue sont souvent des personnes au parcours personnel

¹⁴ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie

marqué par une fêlure. Au regard des personnes que j'ai connues dans ces fonctions, cette trace laissée chez eux semble autoriser une certaine sensibilité et une meilleure capacité à prendre l'autre là où il est, comme il est, sans jugement de valeur. Il s'agit cependant de vérifier que cette cassure est bien repérée par l'intéressé et qu'il saura la gérer, puisqu'il est inconcevable que l'éducateur utilise la personne en difficulté pour dépasser son problème personnel.

Dans le choix des éducateurs de rue, l'élément de la précarité est à prendre en compte : dans le chapitre sur les financements, j'évoque les contraintes financières qui sont les nôtres. L'éducateur de rue au sein de notre association vit avec l'interrogation du maintien de son poste. Cela entraîne insécurité et manque de sérénité que la personne devra gérer. Mais il faut dans ce cas vérifier que cette interrogation sur le futur ne vienne pas alimenter une incapacité à se projeter dans le moyen terme, qui serait tout aussi négative. Tous les modes d'actions cités précédemment ne requièrent pas les mêmes niveaux de compétences. Le savoir être sera plus sollicité dans une relation individuelle et le savoir faire dans la rédaction d'un rapport d'activité. L'éducateur doit donc détenir une capacité d'adaptation très étendue associée à sa connaissance des dispositifs, des structures, du contexte local.

2.5. Le contexte local

Une région à la situation socio-économique contrastée

Le Languedoc-Roussillon présente la caractéristique de concentrer son activité sur le littoral et au sud-est d'une ligne Sète - Montpellier. Le bassin d'emploi de Montpellier, capitale régionale, a le plus profité du développement de l'activité. Depuis une vingtaine d'année, la croissance démographique est soutenue, alimentée à plus de 90% par un excédent migratoire qui a été multiplié par quatre entre 1975 et 1994 mais qui diminue d'ampleur depuis 1995. Ce dynamisme démographique contribue à installer une situation économique contrastée. La région souffre de la pauvreté de son tissu industriel et sa part dans la valeur ajoutée du pays, inférieure à 15%, est la plus faible des régions de France continentale. Le produit intérieur brut par habitant est un des plus réduits de notre pays.

Le département de l'Hérault qui comprend 892 000 habitants, soit plus du tiers de la population régionale, est le département le plus attractif au niveau des migrations internes au territoire français. Paradoxe, ce département détient également un des taux de chômage le plus élevé (18,6% au 31.12.97). Corollaire de cette situation, le taux d'allocataires du revenu minimum

d'insertion (RMI) a fortement augmenté (7% de la population en comptant les ayants droit). Autre repère, le nombre d'aides financières du fonds social au logement (FSL) a augmenté de 25% entre 1996 et 1997 (de 4300 à 5400).

Béziers, avec ses 70 996 habitants, est située à dix kilomètres de la mer, en zone rurale viticole, dont elle a tiré sa richesse par le passé. C'est une ville en déclin, tant sur le plan économique que démographique. Il y a un réel contraste au sein de sa population entre une majorité vieillissante et les 25% de jeunes de 15 à 25 ans qui la composent. Une étude réalisée par le Conseil général sur la ville indique que 52% des jeunes ont cessé précocement leurs études, cette proportion étant supérieure de 16 points à la moyenne départementale. Le taux de chômage général est de 19 % ; il est encore plus marqué pour les moins de 25 ans (37.14% contre 22.8% au plan départemental¹⁵). Il n'est pas étonnant qu'une autre étude stigmatise le pessimisme de cette jeunesse quant à son devenir sur cette ville.

Des paramètres locaux de délinquance et d'insécurité

Les données de l'année 1997 sur les crimes et délits contre les biens sont révélatrices d'un problème, car les vols (cambriolages, vols d'automobiles, vols à la roulotte) avec le nombre total de 6 124, placent la région en seconde position au plan national, après la Provence Côte d'azur¹⁶. La tendance générale en matière de délinquance est à l'augmentation du nombre de délits. La délinquance de voie publique est un facteur déterminant d'insécurité. Les stupéfiants occupent une place importante dans les causes de la délinquance. Le trafic de drogue, selon la police, est le fait de deux groupes : les étrangers en situation irrégulière et les jeunes des quartiers. La police voit, dans le vieillissement de la population toxicomane, le résultat d'une fixation dans la toxicomanie d'une population désœuvrée (chômeurs, bénéficiaires du RMI, « sans domicile fixe ») de plus en plus importante. Selon les mêmes sources¹⁷, les violences urbaines sont en augmentation (22,34% en 1996 à 26;5% en 1997) et la police a identifié trois bandes principales qui se partagent la voie publique : une sur le centre ville et deux bandes originaires du quartier d'habitations à loyer modéré (HLM) de la Devèze. Ce sont à elles qu'est attribuée une grande partie des faits de violences urbaines des derniers mois. Début 1998, des incidents se sont multipliés dans les transports en commun. Je précise que les statistiques policières ne prennent pas en compte tous les faits pour deux raisons: toutes les incivilités ne

¹⁵ Source Conseil général de l'Hérault

¹⁶ Source INSEE, 1997.

¹⁷ Note préparatoire au contrat local de sécurité

sont pas comptabilisées (pourtant l'OPHLM chiffre à 1,1 MF le montant annuel des dégradations) et les plaintes ne sont pas systématiques. L'habitat social présente un taux de vacance particulièrement important sur certains quartiers (20% sur la Devèze, 10% sur le centre ville) et son taux de vacance général est passé de 2% à 7,5% en trois ans.

Les données judiciaires relatives aux mineurs confirment l'augmentation de la délinquance : davantage d'Actions éducatives en milieu ouvert (AEMO) judiciaires (536 en 1996 pour 545 en 1997). Les deux agences locales de la Direction de la solidarité départementale ont pris en charge, en 1997, 343 mineurs et majeurs, soit 384 mesures individuelles qui représentent 18,2 % des mesures du département. Régulièrement, les responsables d'établissements scolaires évoquent une augmentation des problèmes de violence, d'absentéisme, de racket. Mais ces données restent imprécises. Une démarche effectuée au mois de juin auprès du rectorat m'a démontré qu'aucun élève n'avait été enregistré absent depuis le début de l'année scolaire, sur la ville. Ce paradoxe est révélateur d'un problème et me rend très prudent dans mon approche des situations scolaires.

Ma participation aux commissions de zone d'éducation prioritaire ainsi qu'à celles du plan départemental de prévention de la délinquance m'a permis de vérifier que la violence verbale entre élèves et entre élèves et professeurs crée de l'insécurité et constitue la première source des conflits entre jeunes, puis entre jeunes et professeurs. Depuis deux ans, soit 1996, le sentiment d'insécurité est apparu très fort dans les différentes réunions de travail auxquelles j'ai participé, avec une stigmatisation des jeunes désocialisés, dont ceux qui occupent de façon passive l'espace public, et des groupes de jeunes, identifiés comme plus agressifs. L'abandon, certains parlent du délaissement, de l'espace public par les institutions est souvent mis en avant comme une des causes du vandalisme, de " l'anomie urbaine "¹⁸. D'autres facteurs sont exprimés qui tiennent aux problèmes de voisinage, du manque d'entretien des espaces publics, aux conflits des générations. Les lieux repérés d'insécurité sont les quartiers de type habitat collectif, le centre ville où les personnes âgées se montrent inquiètes. L'absence de présence policière ou leur absence de réaction sont régulièrement pointées comme des causes des problèmes. Je souligne que peu de personnes relient cette insécurité aux conflits interethniques. Pour la police, la forte présence de jeunes errants marginalisés à Béziers contribue à l'accentuation de ce sentiment. En 1996, les services de police identifiaient environ 90 squats dans la ville mais restaient évasifs sur le nombre de personnes concernées. Il faut préciser qu'une estimation

¹⁸ Expression utilisée dans une étude du contrat local de sécurité de Béziers.

municipale donne le nombre de 2 000 appartements non occupés sur la ville dont 500 sont qualifiés d'abandonnés.

3. LES RESULTATS DU DIAGNOSTIC LOCAL

3.1. Une population répartie en trois groupes

Un premier bilan de notre intervention nous a permis d'établir une cartographie où nous avons indiqué les différents lieux et heures de stationnement des personnes rencontrées, les squats, et les composantes des attroupements. Nous avons remarqué l'émergence de trois groupes fortement distincts:

- a) groupe 1 : des personnes sans domicile fixe,
- b) groupe 2 : des jeunes regroupés en bandes
- c) groupe 3 : des personnes isolées, âgées de plus de seize ans, aux problématiques lourdes (toxicomanies, prostitution, délinquance).

Présentation des groupes :

a) groupe 1: La rencontre des SDF fut la plus facile, de par leur présence dans la rue. Les contacts préalables pris par les autres membres de l'association, l'explication donnée, firent que l'éducateur fut très facilement accepté dans son rôle. Très rapidement, les rencontres permirent l'expression de demandes explicites et l'éducateur put, dès le mois suivant, pénétrer dans les squats. Il y rencontra une population qui ne sortait quasiment jamais et dont on ignorait la présence.

b) groupe 2 : Le contact des bandes de jeunes fut facilité par l'intermédiaire d'autres jeunes que nous connaissions de par notre travail sur les quartiers. Ils ont accepté de présenter l'intervenant à des membres influents des groupes. La rencontre directe se fit également grâce à la déambulation de l'éducateur à des heures tardives (après 22 heures). Après quelques manifestations d'agressivité envers l'inconnu qui s'aventurait sur leur territoire, les relations se sont assouplies.

c) groupe 3 : Leur approche s'est effectuée par la déambulation, le bouche à oreille et l'enchaînement des rencontres. J'avais également établi qu'il fallait rencontrer les gérants d'hôtels. Rares furent ceux qui acceptèrent de répondre aux questions.

3.2. Caractéristiques des groupes et des individus.

Tableau 1 : Répartition de la population rencontrée par tranche d'âge

	Nombre	%	-16 ans	16 - 25 ans	+ 25 ans	Total
Groupe 1	86	32.7	0	42	44	86
Groupe 2	70	26.6	45	25		70
Groupe 3	107	40.7	11	56	40	107
Total	263	100	56	123	84	263

Le nombre de 263 personnes rencontrées sur un périmètre limité évoque l'importance du phénomène. La population des 15-25 ans recensée sur ce même territoire est de 1395 personnes, soit 15% de la population globale.

A propos des âges :

- Le groupe 1 se caractérise par l'absence de moins de 16 ans. A rapprocher du fait que beaucoup se disent en situation d'errance depuis l'âge de 14 ans ; il y a lieu de penser que l'état de SDF ne s'acquiert pas immédiatement et que le passage par le groupe 2 est systématique.

- le groupe 2 : repérons la jeunesse de ce public, rencontré dans la rue sur des temps dits familiaux, scolaires, en soirée ou de nuit. Dans ce cas, la question de l'absentéisme scolaire se pose à coup sûr. Nous avons repéré sept cas de mineurs en errance sur une période de six mois dont un faisant l'objet d'un suivi justice, deux d'un suivi ASE, trois se retrouvant ponctuellement dans la famille et le dernier hébergé par des amis, sans situation administrative établie.

-le groupe 3 présente lui aussi un nombre important de très jeunes, aux problématiques lourdes, inscrits dans des situations de rupture. Les 16-25 représentent près de 50% de ce groupe.

Tableau 2 : Répartition par sexe

	Femmes	% / groupe	Hommes	Total
Groupe 1	12	14	74	86
Groupe 2	26	37	44	70
Groupe 3 - de 25 ans	25	37	42	67
Groupe 3 + de 25 ans	22	55	18	40
Total	85	32	178	263

Parmi les jeunes isolés, la majorité est de sexe masculin. La population féminine tendrait à augmenter, d'après les éléments recueillis auprès des structures sociales. Il faut noter la forte présence des filles dans le groupe 2 ; la féminisation des bandes s'accompagne du leadership de

certaines filles, dont la violence verbale et physique est effective. Dans le groupe 3, il y a une forte prostitution liée à la consommation de drogues dures.

Quelles sont leurs conditions de vie ?

Les SDF sont par définition ceux dont les conditions de vie sont les plus précaires. Les squats, le plus souvent sans eau et de façon moindre sans électricité (grâce au piratage de lignes électriques) sont généralement insalubres. La plupart des moins de 16 ans vivent dans leur famille, souvent monoparentale ou élargie (beau-père, parents directs...). La majorité est issue de familles nombreuses, défavorisées, qui habitent les appartements vétustes du centre ville. La plus grande partie des 16-25 ans vit chez les parents, avec des difficultés d'accès à l'autonomie, une absence de qualification (échec scolaire fréquent). L'autre partie loue des appartements, grâce aux aides sociales, mais sans autres revenus déclarés que la mendicité. Les personnes isolées plus âgées vivent souvent dans des locations vétustes et onéreuses eu égard au confort qu'elles présentent.

D'où viennent-ils ?

Tableau 3 : Origines géographiques présentées en pourcentages

Origines	SDF (groupe 1)	Autres (groupes 2 & 3)
africaine	1 %	-
allemande	28 %	-
anglaise	2 %	-
asiatique	-	2 %
française	59 %	36 %
maghrébine	7 %	50 %
polonaise	3 %	-
turque	-	2 %
tzigane	-	10 %
Total	100 %	100 %

La communauté d'origine française est la plus importante du groupe 1. Son pendant dans le groupe 2 est la communauté maghrébine, à majorité marocaine sur Béziers.

Un tiers des individus a de la famille dans le département. Cette proportion est particulièrement intéressante dans la perspective du maintien et de la restructuration de liens familiaux.

Pourquoi sont-ils à Béziers ?

Du fait de la composition des trois groupes, le lien avec la cellule familiale reste l'élément déterminant de la présence sur la ville. La rupture familiale n'est pas toujours consommée et la famille reste un ultime recours en cas de problème majeur. Les problèmes y sont alors portés et génèrent des conflits, puis une cassure, jusqu'à un prochain retour. L'installation des SDF à Béziers dépend du groupe d'appartenance, des festivals, de leur regard sur la ville, des emplois saisonniers. Certains SDF y vivent en squat depuis six ans. Il est certain que la qualité et la quantité des possibilités d'accueil des autres villes de la région ont une influence sur la présence dans la ville, par effet de choix ou par défaut.

Depuis combien de temps sont-ils en situation de rupture ?

A l'exception des mineurs, ces jeunes se disent dans la situation où nous les avons trouvés depuis plus d'un an. La durée de la marginalisation est un élément qui intervient évidemment pour déterminer s'il s'agit d'un état passager ou durable. Nous connaissons les risques liés à la cristallisation des problèmes. C'est ainsi qu'une errance amène à la clochardisation. De fait, en raison de la différence de résonance que peut avoir une même situation chez deux individus, il n'est pas possible de déterminer une durée standard qui déterminerait un point de non retour à une situation normalisée.

De quoi vivent-ils ?

Pour le groupe 1 et 3 : Les plus de 25 ans bénéficient parfois du RMI (1/3 d'entre eux). Les autres vivent au moyen de secours exceptionnels (FAJ, aides alimentaires) ou bien ont recours à des circuits parallèles (manche, vol, recel, trafic... et " petits boulots ").

Pour le groupe 2, la famille fournit les besoins basiques ; la délinquance, le racket sont annoncés comme des sources importantes de revenus.

Quels sont leurs points d'ancrage ?

Groupe 1 et 3 : Le repérage du réseau médico-social est fait à partir de besoins primaires : soins, nourriture, hébergement ; les relais utilisés sont les associations caritatives.

La fréquentation des structures d'insertion professionnelle est faible, pour ne pas dire inexistante chez ceux qui revendiquent leur errance .

Groupe 2 : Les jeunes en situation d'obligation scolaire et en rupture n'engagent pas d'autres démarches, restant dans une situation de clandestinité. A terme, comme les plus de 16 ans, ils restent dans un schéma d'insertion en évoquant l'espérance de " stages " qu'ils ne recherchent pas toujours d'ailleurs. Derrière le vocable stage, nous trouvons pêle mêle les stages d'insertion salariés ou pas, les formations, les stages d'initiation, avec beaucoup d'a priori sur les contenus et les contenants. Le travail salarié sous une forme ordinaire n'est pratiquement pas évoqué car inespéré.

Les problèmes et demandes exprimés

Pour faciliter le repérage des problèmes et demandes exprimés, j'ai choisi de les relier en fonction des tranches d'âges, en m'écartant de la notion des groupes d'appartenance préalablement évoqués. Ce choix résulte de la concordance des réponses, par groupe d'âge, quel que soit le groupe; il correspond également à des problèmes législatifs comme l'obligation scolaire pour les moins de seize ans.

Tableau 4 : Problèmes exprimés lors des entretiens et classés par ordre décroissant

(du plus exprimé au moins exprimé) Réponses portant sur les problèmes qu'ils rencontrent.

Moins de 16 ans	16 –25 ans	Plus de 25 ans
Avoir des conflits familiaux	Rupture familiale	Chômage
Absentéisme scolaire	Etre au chômage	Etre démissionnaire
Subir la violence familiale	Etre sans logement	Errance
Etre démissionnaire	Etre en errance	Toxicomanies
Être en rupture scolaire	Être délinquant	Santé
Être en errance	Toxicomanies	
Toxicomanies	Prostitution	
Commettre du vandalisme	Santé	
Racketter		
Etre délinquant		

Tableau 5: Demandes exprimées lors des entretiens et classées par ordre décroissant :

Il s'agit des demandes sur lesquelles ils attendent une aide de la part d'adultes.

moins de 16 ans

16 - 25 ans

plus de 25 ans

loisirs, sports, sorties	reconnaissance sociale	écoute
reconnaissance	accès au logement	dialogue
accompagnement éducatif	médiation administrative	soutien
médiation familiale	médiation sociale	bien-être
réintégration de l'école	rencontre de " véritables " interlocuteurs sociaux	
	soutien dans les démarches d'insertion	
	aide financière	
	sortir de l'isolement	
	accès aux soins	

3.3. Analyse générale des données recueillies :

Pour les moins de 16 ans :

Ils sont particulièrement touchés par les conflits familiaux. Ils font état des difficultés de communication avec leurs parents, souvent présentés comme déficients.

L'absentéisme scolaire, pour ceux qui n'ont pas arrêté leur scolarité et la rupture scolaire, pour les autres, sont bien repérés comme des problèmes. Idem pour les situations d'errance et leurs corollaires que sont les toxicomanies et les passages à l'acte.

Or, si les problèmes sont pointés dans un ordre d'importance qui laisse supposer une vision adaptée du jeune, les demandes concernent en priorité les loisirs. La médiation familiale et la réintégration scolaire apparaissent cependant rapidement. Je prends acte d'un certain volontarisme des jeunes et de leurs attentes quant aux problèmes familiaux. A noter qu'ils font état de leur démission, ce qui peut démontrer une part d'objectivité, ainsi que d'une demande de reconnaissance par les adultes.

Pour les 16-25 ans :

Là encore, la rupture familiale est mise en avant comme problème, juste avant le chômage. Le besoin de logement, le règlement de leur errance, les problèmes de comportement représentent les autres points forts. Nous avons une suite logique entre les problèmes et les attentes ; la reconnaissance sociale est devenue l'attente première ; les " véritables interlocuteurs " sont présentés comme ceux qui veulent encore dialoguer avec eux, mais qui accepteront de les prendre tels qu'ils sont, là où ils sont. Les situations administratives sont souvent devenues complexes et les problèmes liés à la toxicomanies se sont renforcés ; nous voyons notamment

pointre les demandes relatives à la santé, en lien aux effets de plusieurs années de consommation de toxiques et d'errance. Les demandes d'aides matérielles sont souvent amenées de façon prégnante, dans l'urgence, par les plus démunis. Les demandes d'insertion sont présentes mais la notion d'emploi n'apparaît pas. Nous avons trouvé dans ce groupe des propositions relatives à l'auto-organisation d'une filière de production (création d'ateliers artisanaux) et d'un équipement d'accueil (création d'un accueil de jour).

Pour les plus de 25 ans :

Les plus âgés sont installés dans leur situation, ont trouvé des points d'équilibre ou appris à vivre avec leurs problématiques. Les problèmes évoqués sont ceux qui provoquent le plus d'effets mais les attentes sont détachés des points matériels ; écoute, dialogue, soutien sont autant de signes d'un isolement et d'une rupture fortement avancée.

Demandes les plus prégnantes, tous publics confondus portent sur des besoins primaires :

- a) Aides alimentaires : nous avons remarqué, sur la durée du diagnostic, une nette augmentation des demandes qui nous ont été faites. Toutes les personnes concernées sont pauvres. Nous avons également constaté le changement de fonctionnement des organisations caritatives répondant à ces demandes qui se sont mis à exiger une lettre d'un travailleur social qui valide la demande d'aide. Cette dernière démarche nécessite un délai d'attente de dix à quinze jours et complique la gestion du temps pour les plus démunis.
- b) Aides financières : elles portent pour la moitié sur des dépannages, pour le restant sur des financements de projets, santé, logement, aide au départ. Les montants des aides espérées sont d'un montant de 400 à 4 000 francs.
- c) Démarches administratives en lien à l'acquisition de papiers d'identité. Nous constatons qu'un grand nombre de personnes sont toujours aussi mal informées et ont d'importantes difficultés à faire leurs démarches seules. Les administrations ont souvent des réponses stéréotypées et ne s'assurent pas toujours de la bonne compréhension par les personnes des indications données. Trente huit de ces demandes administratives ont été un premier pas vers un accompagnement éducatif assuré par d'autres intervenants de l'ABP.
- d) Aides à l'hébergement : de façon générale, les demandes d'hébergement n'aboutissent pas par manque d'adéquation aux critères d'admission des lieux d'accueil (toxicomanies non traitées, présence de chiens, couples refusant d'être séparés, absence de revenus). En dehors

de la période hivernale, la réponse à l'hébergement d'urgence n'est que d'une nuit. Nous nous interrogeons sur le sens de ce type de réponse. Soulignons que nous sommes inquiets de l'évolution de ces demandes (+ 25 % sur la durée de l'étude) et du nombre de situations où il n'y avait pas de réponse, par manque de places (environ 10 par mois).

Concernant la veille sociale organisée par la Ville, nous avons eu peu d'utilisation, plusieurs tentatives d'appels n'ont pas abouti par absence d'interlocuteurs.

- e) Médiation sociale : les deux principales difficultés repérées sont l'incompréhension de l'interlocuteur, l'incapacité à négocier. Les réactions de violence verbale sont immédiates et entraînent des réactions rendant le dialogue impossible. Nous avons pu effectivement constater que cette difficulté n'est pas le seul fait des publics dits en difficulté.

Nous venons de voir que les plus âgés et ceux qui sont sans ressources formulent de façon prégnante, voire agressive, leurs demandes de soins, d'aide. J'ai pu vérifier que les éducateurs sont généralement accaparés par ces demandes, auxquelles ils cherchent à répondre. Ceci se fait souvent au détriment des plus jeunes, dont ceux du groupe 2, qui ne posent pas ce type de demandes et qui semblent s'accommoder de leur situation. Cette appréciation me semble être un point à prendre en compte dans les priorités à donner à notre action. Je le reprendrai dans la deuxième partie.

Le chômage est généralisé, aucune des personnes rencontrées n'a de travail. Le travail de rue a permis de vérifier que le rejet des solutions de recherche d'un emploi est principalement lié au refus des contraintes, de participer à la société, de prendre en compte la réalité. D'une manière générale, ils sont mécontents des formations et estiment qu'elles n'aboutissent à rien. Ils ne se sentent pas soutenus dans la recherche des stages pratiques et trouvent la démarche très difficile.

Nous distinguons deux groupes opposés :

- a) ceux qui affichent par des comportements vestimentaires leur marginalité et qui la revendiquent. Ils représentent un tiers des errants.
- b) ceux qui la cachent et qui ont un aspect vestimentaire ordinaire. Si certains se contentent des dons des associations caritatives pour se vêtir, d'autres commettront des actes délictueux pour être " à la mode ".

Il n'est pas rare que les plus marginalisés se fassent racketter par les autres. Les plus jeunes, en groupe ou isolés, demandent invariablement des activités, se plaignent de l'ennui, de l'absence de structures ou de leur inadéquation : elles sont présentées comme excluantes mais nous n'obtenons que rarement les détails des causes de ces rejets. Le besoin de reconnaissance reste un paramètre commun : ils veulent être reconnus dans leur état de rupture, dans un statut d'adulte mais paradoxalement expriment une demande d'accompagnement éducatif. Les demandes d'aide les plus directes concernent les situations d'échecs, de conflits familiaux, de recherche d'une qualification professionnelle.

De la nécessité d'éviter les clichés

L'opinion publique a été alertée par les phénomènes des centres villes. Or, notre intervention montre qu'il ne faut pas se polariser sur ceux qui, par leur comportement et leur tenue, se rendent visibles. L'errance dans les quartiers répond aux mêmes règles. Elle est alors le fait de ces valides invalidés dont parle Jacques Donzelot¹⁹. Les états d'errance apparaissent comme l'aboutissement des cheminements individuels qui échappent à toute méthodologie et surtout comme le résultat d'un processus social. Il importe donc d'être particulièrement attentif dans la lecture des situations rencontrées. Il est cependant aisé de repérer certaines situations communes à des comportements d'errance :

- a) les états de désocialisation qui débouchent sur des perturbations majeures dans les rapports que ces personnes entretiennent au temps, à l'espace, aux autres, avec eux-mêmes ;
- b) un accès à la qualification professionnelle et au travail fort compliqué.

¹⁹ Jacques Donzelot, université Paris-X-Nanterre

Une population hétérogène

Dans la pratique, nous voyons que l'errance est polymorphe parce qu'elle est le fait de jeunes et d'adultes dont les niveaux de rupture avec le corps social et ses représentants diffèrent. La variation des âges des errants est révélatrice de l'étendue du problème : quantité d'entre eux se disent en situation de rupture depuis l'âge de quatorze ans. Ce constat local confirme une étude nationale réalisée par la Direction de l'action sanitaire et sociale qui montrait que le phénomène touchait toutes les couches de la population. Si les filles restent minoritaires, leur nombre va croissant et le public tend globalement à se rajeunir. J'ajouterai que l'absence d'inscription dans les dispositifs conduit le plus souvent l'errant à se procurer des moyens illégaux de subsistance, donc génère de la délinquance.

3.4. Le repérage du processus d'exclusion

J'adhère à l'hypothèse que le cumul des difficultés, les réactions en chaîne transforment des troubles ponctuels en passages à l'acte aux conséquences imprévisibles, du fait de la dégradation rapide des situations. La rupture consommée avec la famille, l'expulsion de l'école ou le rejet de contraintes sociales peuvent amener un jeune à rompre les liens. Si rien n'est fait, cette rupture qui se voulait appel peut devenir définitive. L'errance a donc ses signes annonciateurs : fugues, ruptures familiales ou scolaires en sont les plus connus.

Je constate également que l'errance physique et psychique sont le plus souvent associées, tant chez les jeunes que chez les adultes ; je précise que certains praticiens considèrent que l'errance correspond à une addiction : une toxicomanie où le besoin d'espace cohabite avec un vide créatif, de la pensée. Olivier Mazel²⁰, nous indique qu'une enquête du CREDOC, en 1995, établissait une liste de cinq obstacles entraînant la chute dans la grande précarité :

- | | |
|-------------------------------|--------------------------------|
| a) Absence de diplôme, | b) Au chômage ou sans travail, |
| c) Etat de santé dégradé, | d) Pas de logement stable, |
| e) Moins de 2 800 F par mois. | |

²⁰ L'exclusion, le social à la dérive, opus c.

Nombre d'handicaps	% de la population les subissant
Aucun handicap	4 %
Un handicap	16%
Deux handicaps	32%
Trois handicaps	3%
Quatre handicaps	15%
Cinq handicaps	3%

La population " jeunes " est au cœur de ces 3 %. Soucieux de ne pas avoir un regard trop comptable sur ces phénomènes, j'apporte pour ma part beaucoup d'intérêt aux mécanismes conduisant à l'exclusion. Ceux définis par le CREDOC sont d'un réalisme flagrant, pour qui fréquente ces populations à risque :

- a) L'empêchement : qui affecte les jeunes de moins de 25 ans ayant un faible niveau de formation scolaire et professionnelle, qui reçoivent peu de propositions de travail et qui ne trouvent pas de débouchés à la sortie des stages. Faute d'avoir accès au RMI, les contrats emplois solidarité font office d'allocation de recherche de premier emploi.
- b) Le basculement, dû à l'éclatement d'une famille, la suppression d'une indemnité, un problème administratif non réglé, " lorsqu'un pauvre devient un peu plus pauvre ". Cela concerne souvent ce que d'autres appellent la pauvreté laborieuse.
- c) La reproduction de la pauvreté qui est le fait des populations dites du quart monde, qui n'ont que les allocations familiales pour seuls revenus. Ce groupe concentre la plupart des difficultés voire des handicaps. (revenus très bas, situations souvent irrégulières,...).

Ces mécanismes montrent que l'exclusion n'est pas une donnée absolue mais tout a fait relative, due au cumul de difficultés.

Trois éléments ont donc été repérés comme déterminant dans l'engagement d'un processus d'exclusion :

- a) Le chômage, par référence à la place de l'emploi dans notre société.
- b) L'absence ou la précarité du logement intervient comme deuxième vecteur. La question du logement concerne aussi bien celui qui vit dans un appartement insalubre, que le SDF qui peut survivre grâce aux structures d'accueil, que le jeune

qui se réfugie dans un squat, après une rupture familiale. Cette question est aussi celle des personnes qui n'ont pas l'autonomie financière et qui doivent cohabiter avec d'autres adultes dans des conditions difficiles.

- c) Le domaine du savoir avec ce que cela implique de réussite ou d'échec scolaire. L'illettrisme prive non seulement celui qui le vit de la quasi totalité de l'information mais le coupe de la formation postscolaire, donc d'une chance de rattrapage.

3.5. Un diagnostic confirmé

A l'issue de cette phase de diagnostic, le document bilan remis aux partenaires du FAJ comprenait l'ensemble des points précédents et concluait sur la proposition de poursuivre ce travail, au delà du diagnostic, en proposant des actions d'accompagnements. A cette même période, nous avons pu intégrer un groupe de travail conduit par la DDASS de l'Hérault qui, sur demande du Ministère du travail et des affaires sociales, recherchait localement des solutions permettant de faire face aux flux de ces populations. Il s'agissait d'identifier l'impact de cette population dans certaines villes du département dont Béziers.

J'ai considéré que nous devions nous inscrire dans ce travail, qui correspondait parfaitement à celui que nous menions. Après consultation des institutions (DDJS, DDPJJ²¹, Parquet, Conseil général), les conclusions de la DDASS étaient que les situations les plus préoccupantes concernaient des mineurs et qu'il faudrait renforcer des réponses spécialisées, "...engager une réflexion plus globale sur l'errance des jeunes, qui s'intéressera au phénomène lui-même, non pas dans sa seule gestion à court terme de sécurité publique... mais dans une conception dynamique, préventive, des difficultés de passage à la vie d'adulte et à l'autonomie "²².

La population ciblée était définie ainsi : " jeunes en situation de rupture, sociale et familiale, récente ou plus ou moins ancienne, n'ayant qu'une solution provisoire ou précaire pour dormir, ou aucune solution, adoptant un certain nombre de conduites à risques telles que : fugues, consommation de produits toxiques, tentatives de suicide, violences, absentéisme scolaire caractérisé "²³. Les objectifs de la DDASS rejoignaient les nôtres :

- améliorer la connaissance concernant le phénomène d'errance,

²¹ Direction départementale de la jeunesse et des sports, Direction départementale de la protection judiciaire de la jeunesse.

²² Jeunes en errance, DDASS 34, septembre 98.

²³ Ibidem.

- améliorer la connaissance des réponses actuelles,
- mobiliser les partenaires,
- contribuer à la définition d'une stratégie globale.

J'ai inscrit notre équipe dans ce groupe, à coté de représentants d'institutions. Disposant d'un matériel prêt à l'emploi, du fait du travail que nous venions de réaliser, nous avons pu contribuer très fortement au fonctionnement du groupe local. La reprise de l'ensemble de nos données et textes en est une illustration. Le document, publié en septembre 1998 par la DDASS, fournit les conclusions suivantes :

Au niveau politique

- a) que les orientations communes aux principaux décideurs locaux concernés soient arrêtées, afin que les systèmes de réponses évoluent et convergent dans une même stratégie ;
- b) prévenir, mieux identifier le phénomène ;
- c) faire cesser les situations de rejet ou de non droit, en suscitant des réponses de contact inconditionnel et d'ancrage permettant de reconstruire ;
- d) développer toutes les formes de réponses d'insertion capables de faire l'interface entre le dispositif d'urgence et d'accueil /ancrage de base, et les dispositifs d'insertion et de droit commun.

Un accord sur ces quatre orientations pourrait aboutir à une charte locale des réponses à l'urgence.

Au niveau technique

- a) renforcer les réponses à finalité préventive auprès des jeunes et des familles, en accentuant le repérage des situations à risques ;
- b) mieux identifier le phénomène ;
- c) susciter des réponses de contact inconditionnel et d'ancrage ;
- d) accompagner l'évolution des pratiques et le refus de l'exclusion en luttant contre le cloisonnement des réponses, en reconstituant un véritable référent individuel porteur de la cohérence des réponses et de la permanence pour "durer" dans le projet, en renforçant la capacité technique d'écoute, de médiation, et de restructuration.

4. CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

La mission que nous avons acceptée consistait à aller effectivement à la rencontre de la population en situation d'errance sur le centre ville. Nous l'avons menée et cela nous a permis de vérifier une de nos premières interrogations ; la souffrance des individus et le mal-être sont effectifs. La mauvaise situation socio-économique de la ville complique de fait l'accès à l'insertion des plus démunis. La délinquance locale, l'insécurité contribuent à renforcer le rejet, par la population, de ces jeunes qui sont effectivement impliqués dans des faits d'incivilité et qui participent ainsi à leur stigmatisation. Cette mission nous a conduit à une approche particulière du problème, notamment par l'aspect quantitatif et qualitatif que j'ai voulu donner à nos résultats. Cette pratique présente l'avantage de préciser les problèmes, sans nous contraindre pour autant à nous satisfaire de chiffres ; nous n'aurions jamais obtenu ces renseignements personnels si le cadre relationnel proposé par l'éducateur n'avait pas été adapté.

Nous étions finalement coutumiers de ce public qui ressemble en bien des points à celui des quartiers excentrés ; ceci nous permet de confirmer notre constat : la relation avec ces publics est possible ; en effet, rien ne légitimait la démarche de l'éducateur et les personnes rencontrées se sont toutes montrées volontaires pour dialoguer. Aller à la rencontre pour réaliser une action de proximité porte ses fruits. La demande conjointe de nos différents prescripteurs nous a permis de réaliser ce travail. Tous n'ont pas les mêmes motivations et certains sont plus sensibles que d'autres au seul traitement des symptômes. Nous avons cependant constaté un accord de principe sur l'aspect transversal de ce travail, croisant les champs administratifs de compétences.

Les jeunes et adultes rencontrés sont pour partie en situation de vagabondage, de par leur exclusion du système de production. Leur extériorité par rapport au patrimoine, le fait qu'ils vivent d'expédients, leur mobilité incontrôlée en attestent. Certains l'ont choisi, mais on peut admettre que ce choix puisse avoir été forcé. Le plus grand nombre subit une situation d'exclusion, marquée par la privation matérielle, une dégradation morale accompagnées d'une désocialisation.

Cette situation résulte de deux facteurs :

- un défaut d'insertion, dans lequel ils sont acteurs directs,
- un défaut de cohésion sociale, qui repose sur la dynamique de l'ensemble du groupe social.

Notre place de médiateur nous situe à un carrefour d'où nous pouvons agir.

Si l'exclusion est un phénomène polymorphe, nous pouvons repérer des constantes qui doivent être des points de repères pour étayer une action visant à des transformations de parcours de ces jeunes. L'anomie, comme exclusion subie et individuelle, ainsi que la stigmatisation, comme exclusion subie et collective, sont deux champs que nous pouvons investir.

Les demandes exprimées par les individus nous ont montré que le désir de transformation reste présent chez beaucoup. En dehors des discours codés des groupes d'appartenance rejetant globalement la société, les individus font état de leurs souhaits de trouver une place socialement reconnue et de renouer des liens avec les institutions familiales et sociales.

Cette ouverture correspond à la vision économique et sociale qui met en exergue deux éléments déterminants d'intégration :

- 1) le statut social de la personne,
- 2) les solidarités et liens de proximité.

C'est donc à partir de ces éléments que j'ai établi un projet de travail que je présente ci-après.

DEUXIEME PARTIE :

LE CONTRAT D'OBJECTIFS

1. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS AU REGARD DES PROBLÉMATIQUES

1.1 Engager une dynamique de proposition au sein de l'association

La première partie de ce travail a permis de cibler la population, d'en repérer la disparité et d'émettre des hypothèses sur les processus d'exclusion. Il s'agissait à ce stade, pour l'association, d'être force de proposition. Je me suis impliqué dans cette tâche en vérifiant le bien fondé de ces hypothèses par rapport à quatre points fondamentaux qui sont :

- la population à prendre en charge : après avoir repéré les besoins, quels pourront être les bénéfiques, la plus-value de notre action pour les individus ?
- le projet associatif et son porteur, la personne morale représentée par le conseil d'administration : il s'agit ici d'agir pour le maintien et le développement du projet associatif en vérifiant qu'il dépasse la somme des intérêts particuliers de ses membres.
- l'équipe de bénévoles et de salariés de l'association : Il faut s'assurer de la cohérence de l'ensemble des interventions. Existe-t-il adéquation de chacun au projet global ? Le fonctionnement repose-t-il sur une communication interne, sur des instances, des procédures ?
- les organismes de contrôles et ceux finançant l'action : notre action offre-t-elle toutes les garanties et la transparence nécessaires pour obtenir et maintenir le soutien de nos partenaires ; sommes-nous en mesure de fournir les indicateurs suffisants affinés et mesurés pour permettre la reconnaissance des organismes sollicités et concernés ?

Soucieux de favoriser la dynamique interne de l'association, j'ai conduit de nombreuses discussions au sein de nos différentes instances de travail (Conseils d'administrations, bureaux, réunions d'équipe, forums associant tous les membres de l'association) pour faire valoir mes propositions et construire un consensus sur ces actions à venir. Dans ma démarche, je me suis appliqué à respecter la volonté d'engagement des administrateurs. Je considère qu'il relève de ma mission de les soutenir tout en veillant à ce qu'ils respectent mes délégations. Du point de

vue de l'équipe, j'ai demandé à ce que chacun s'engage, de sa place, dans la recherche de propositions.

Ce travail a bien sûr un coût en temps mais il offre l'intérêt d'une clarification et participe à l'ouverture des débats. Cependant, je sais qu'au sein d'une association à connotation idéologique où l'organisation a longtemps été vécue comme une institutionnalisation, il existe un risque majeur d'enlèvement, de perte de responsabilité et d'absence de prise de décision. J'ai donc veillé à ce qu'un équilibre soit établi et que les décisions soient effectivement prises par ceux qui en ont la responsabilité. La construction de ces hypothèses de travail s'est également réalisée en appui sur nos partenaires.

La principale difficulté que j'ai rencontrée a tenu au retentissement interne provoqué par la question des priorités. En effet, notre association a durant des années résolument écarté la question d'une sélection des usagers. Arguant de la nécessité de répondre à la détresse humaine, le discours associatif fut très longtemps marqué par un refus de la sélection. La définition d'actions auprès d'un public ciblé fut donc à l'origine de nombreux questionnements. Défendant l'idée que nous ne pouvions répondre à tous les besoins, j'ai orienté notre action en direction des jeunes et de leur environnement familial et social.

Concrètement, le travail de construction du projet a fait l'objet de navettes entre les différentes composantes de l'association : au sein de l'équipe, j'ai déterminé des couples éducatifs qui ont travaillé chacun sur une orientation particulière. J'ai ensuite organisé une mise en commun.

1.2 Définition des objectifs prioritaires

Nous avons vu que l'examen des processus d'insertion sociale et le repérage des outils permet de poser les bases suivantes :

- a) le rapport avec la famille reste prépondérant pour prévenir voire réparer des situations de rupture ;
- b) la prévention de l'échec scolaire, des situations de rejet ou d'interruption des cursus scolaires ou de formation est à privilégier ;
- c) les jeunes les plus en difficultés sont ceux qui ont le plus de mal à développer des stratégies d'attente et qui ont un rapport le plus négatif aux dispositifs ;

d) les outils de l'insertion existent dans les domaines de l'accès à l'emploi, à la santé, au logement, aux aides matérielles, mais ils sont mal utilisés.

Au regard de ce constat, j'ai construit notre projet autour de quatre orientations :

- 1 - Renforcer les réponses à finalité préventive auprès des jeunes et des familles.
- 2 - Participer au repérage des situations à risques.
- 3 - Intervenir directement auprès des personnes concernées, en proposant des contacts inconditionnels, la recherche de solutions et de relais.
- 4 - Participer à l'amélioration du dispositif notamment par le développement de points d'ancrage ayant un bas seuil d'accès.

Considérant qu'il nous faut amplifier l'utilisation de cet outil spécifique qu'est le travail de rue, je privilégie la présence physique des éducateurs sur l'espace public pour tisser du lien social. La rencontre des plus démunis ne peut s'opérer que par des actions de proximité qui se concrétisent par un « aller vers ». Elargissant le traitement de la problématique de l'errance, je considère qu'il nous faut conduire des actions concomitantes portant sur la prévention et la réparation. Il s'agit d'articuler notre projet autour d'actions qui se complètent, se croisent et se répondent. Ce projet, imprégné de la pratique de notre association, s'inscrit, sans effort, dans la logique de la loi d'orientation du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions. Celle-ci associe les volets sur la citoyenneté, la dignité et les droits de l'individu, la prévention de l'exclusion dès l'enfance, l'accompagnement de la parentalité, la lutte contre l'illettrisme, l'accès à la culture, l'amélioration et la coordination des dispositifs, les fonctions diagnostic. J'ai précisé mes orientations dans la définition d'objectifs opérationnels sur lesquels j'ai pu obtenir un accord de l'association :

- 1) Participer à l'intégration scolaire en lien notamment avec les familles et les établissements scolaires en se préoccupant notamment des questions de rupture, d'échec et de l'absentéisme des préadolescents et adolescents.
- 2) Intervenir auprès de la population des jeunes en errance dans une mission de repérage, d'accompagnement vers les dispositifs et de médiation sociale. Les objectifs sont de prévenir l'installation dans l'errance et de réaliser une observation de l'errance sur la ville .
- 3) Guider les jeunes vers les dispositifs contribuant à leur insertion : loisirs, justice, problèmes administratifs, emploi, formation, santé, scolarité. Il convient de favoriser particulièrement

l'insertion professionnelle en partenariat avec la Mission Locale d'Insertion, le Plan Local d'Insertion par l'Economique, les entreprises d'insertion, la Régie de quartier, les organismes de formation, les dispositifs de l'Education nationale .

- 4) Développer un travail de médiation sociale permettant de réguler des tensions entre les jeunes et leur environnement ; je reste persuadé que la gestion des conflits et les actions de médiation peuvent dans une majorité des situations conduire à l'évitement de tensions et d'agressions,
- 5) Développer la notion de citoyenneté en permettant aux jeunes et à leurs familles d'exercer pleinement leurs droits et devoirs. Cela passe aussi par un rappel de la loi, des règles de vie sociale afin de replacer certains comportements dans une réalité de vie en société. Ces actions, réunies sous l'appellation " actions citoyennes " participent à l'investissement des habitants à l'amélioration du tissu social.
- 6) Assumer une fonction de diagnostic pour optimiser les dispositifs locaux par le repérage des fonctionnements et dysfonctionnements. Cette fonction sera rendue opérationnelle par notre participation directe aux différentes instances de travail social de la ville (commissions du CCPD, contrat de ville, commissions ZEP, contrat local de sécurité, etc. par exemple).

1.3. Présentation des fiches actions

Pour faciliter la réalisation des actions, leur repérage et leur étude par les partenaires, j'ai regroupé ces objectifs opérationnels en quatre fiches actions. Chaque fiche a fait l'objet d'une présentation identique²⁴ et a été conçue pour être diffusée indépendamment. Cependant, afin de ne pas diluer notre projet, je les ai présentées regroupées dans notre projet d'activité 1999 en les articulant à ce que nous faisons antérieurement. Cela signifie que l'ensemble des actions de rue, de lutte contre l'illettrisme ainsi que celles de formation ont été revues au travers de ce projet, avec une nouvelle répartition des tâches au sein de l'équipe. Le budget prévisionnel de l'association a été ventilé en fonction de cette présentation.

1.4. Fiche action sur l'errance des jeunes

²⁴ Pour éviter une redite, j'ai supprimé ici la rubrique identification des problèmes et constats, ayant abordé ces points préalablement.

Objectifs détaillés de l'action

- Identification du phénomène et sensibilisation des partenaires et structures concernées aux problèmes de l'errance ;
- Prévention de l'errance auprès des jeunes scolarisés ou en rupture scolaire, fréquentant les groupes d'errants ;
- Poursuite de notre action de proximité auprès des publics en situation d'errance pour favoriser l'émergence de demandes de soutien, d'accompagnement.

Contenus détaillés de l'action

Pour la fonction diagnostic :

1. Etablir une cartographie de l'errance réactualisée tous les deux mois et qui sera mise à la disposition des partenaires. Cette tâche est confiée aux éducateurs de rue.
2. Lutter contre l'éclatement et le cloisonnement des réponses, en animant un groupe de réflexion, en partenariat. A cette fin, des premières démarches ont été entamées pour collecter des renseignements pratiques (conditions d'admission, critères, à quels problèmes se heurte-t-on avec les errants).

Pour la prévention chez les jeunes :

1. Repérage des jeunes fréquentant des errants : par notre connaissance des groupes constitués, nous pouvons repérer, avec le travail de rue, les nouveaux éléments et les interpeller ; l'objectif de l'éducateur est d'avoir une discussion individuelle avec tout nouvel élément en situation d'errance.
2. Intervention auprès des jeunes, avec des propositions d'activités diverses (sorties culturelles ou de loisir, de travail comme les chantiers jeunes) : l'activité est ici considérée comme un support relationnel, pouvant permettre l'émergence d'un projet de vie.
3. Approfondissement d'une relation et repérage des potentialités et des centres d'intérêt de chacun pour permettre l'émergence de besoins et mettre en place des projets individuels.

Pour l'accompagnement des jeunes errants dans des démarches d'insertion sociale et professionnelle :

Je fonde l'accompagnement sur le principe de la restauration concomitante de trois éléments qui sont :

- la santé physique et psychique ;
- le territoire, avec la question du logement et de l'hébergement ;
- l'inscription sociale, en nous appuyant sur le réseau médico- social.

1. Je propose d'utiliser notre connaissance de ce réseau pour établir avec nos partenaires des règles de fonctionnement adaptées à l'accueil de jeunes en grande difficulté : précisions sur les attentes de rôle, définition des modalités de relais, constitution d'une cellule permanente de travail permettant la recherche, la transmission et le règlement d'informations relatives à ce public.
2. L'accompagnement physique sera négocié avec les interlocuteurs en ayant le souci de ne pas assister la personne et de lui permettre d'être porteuse de son projet de soin ; nous veillerons à ne pas pousser l'accompagnement, sans pour autant rester dans une position trop passive. L'éducateur devra effectivement s'engager. Le principe de la libre adhésion et celui de l'acte volontaire de l'individu conduisent trop souvent l'intervenant social à rester dans une situation attentiste. J'ai demandé à l'équipe d'être vigilante sur ce point.
3. Recherche de règlement des problèmes psychiques (écoute, activités cognitives, ateliers) avec l'aide d'un psychologue en mesure d'apporter des réponses concrètes.

Ce spécialiste nous est nécessaire à trois niveaux :

- Interlocuteur relais pour l'accueil de malades marginaux dans le système de soins, en particulier hospitalier ; l'acceptation mutuelle soignant – soigné dans ce contexte étant rarement à son optimum.
- Supervision de cas difficiles rencontrés par les éducateurs, où la question se pose d'un diagnostic différentiel entre marginalité et pathologie psychiatrique. En pratique, il s'agit d'une table ronde avec l'intervention d'un tiers qui donne un avis extérieur et spécialisé sur la rencontre qui pose problème.
- Travail de terrain, aller sur place quand l'accès au soin devient résolument difficile car refusé par la personne. L'intervenant devra être en capacité d'établir une relation directe, son statut de psychologue ne pouvant être un laisser – passer face à cette population.

4. Pour les personnes très désocialisées, qui sont incapables de respecter le règlement d'un foyer ou ne correspondent pas aux critères définis, je propose la recherche d'une solution alternative : j'y intègre la recherche d'un squat comme étape intermédiaire permettant une pause à défaut de sa reconstruction ; il s'agit là d'interrompre une dégradation. La recherche d'un accord avec un propriétaire d'appartement inoccupé est une bonne occasion de démarrer un projet d'inscription sociale avec ses corollaires que sont une reprise de la confiance en soi, la projection dans le temps.
5. Accompagnement dans des démarches d'insertion socioprofessionnelles. Ce travail s'effectuera en appui sur l'ensemble des éléments de l'association, salariés et bénévoles. Nous nous positionnons comme opérateurs externes au sein du dispositif TRACE²⁵ et proposerons des actions de parrainage (voir fiche action accompagnement dans les dispositifs- 1.3.4).

Moyens : (voir en annexe le budget de fonctionnement par répartition)

Humains : 2 ETP d'éducateurs de rue + ¼ temps formateur + Psychologue

Matériels : Frais de fonctionnement

Logistiques : ¼ temps secrétariat

Public touché sur l'année: 100 personnes de moins de 25 ans.

Indicateurs proposés pour le suivi - évaluation de l'action :

Nous fournirons un état mensuel des situations traitées en indiquant pour chacune d'elles les états initiaux et leurs évolutions en matière de santé physique, de dispositions psychologiques, de conditions d'hébergement, d'utilisation des dispositifs, des modes de relations établis avec l'environnement social direct. Le comité technique constitué se réunira deux fois par an.

1.5 Fiche action prévention de l'absentéisme scolaire

L'absentéisme scolaire est souvent un signe précurseur de ruptures plus profondes. Il est ici pris dans le sens de symptôme d'un sentiment de mal-être, de problèmes rencontrés par le jeune, dans son environnement familial, social et scolaire. Il me paraissait préférable de traiter le

²⁵ Trajet d'accès à l'emploi

problème sur l'ensemble des établissements de la ville. Cette approche aurait impliqué la rencontre des jeunes sur leur lieu de résidence, à savoir pour certains les villages environnants ; j'envisageais un projet d'agglomération. Suite aux réunions préparatoires du contrat local de sécurité et aux souhaits des financiers, j'ai du limiter notre projet au secteur de Béziers.

Les situations d'absentéisme chronique sont rares à l'école primaire, les enseignants repèrent plus particulièrement l'absence de jeunes issus de la communauté tzigane. Ces situations sont cependant suffisamment nombreuses pour qu'un inspecteur d'académie ai souhaité notre intervention ; dans le secondaire, les absences chroniques sont plus fréquentes. Une première évaluation avec les principaux de trois collèges nous indique que sur les seules classes de 6° et 5° de ces trois établissements, soit une population d'environ 1130 élèves, le nombre d'absences répétées (de 10 à 40 demi-journées depuis le début de l'année) est d'environ cinquante, soit environ 4% de l'effectif. Et bien sur, les passages à l'acte se font plus nombreux dans les classes supérieures.

Objectifs de l'action :

- Participer à l'intégration scolaire en lien notamment avec les familles et les établissements scolaires en se préoccupant notamment des questions de rupture, d'échec et de l'absentéisme des plus jeunes.
- Etablir, à terme, un diagnostic local de l'absentéisme scolaire élargi à tous les établissements de la ville.
- Intervenir directement auprès des jeunes en rupture scolaire et réaliser d'une action de prévention en direction des classes du cycle secondaire.

Contenus détaillés de l'action :

J'organise notre intervention autour des deux volets que sont :

- la prévention
- le traitement des situations d'absence.

La prévention de l'absentéisme scolaire doit se réaliser au plus tôt dans l'année scolaire, dès l'obtention de l'accord des partenaires financiers. Un des buts premiers sera de prévenir les situations de conflits, d'échecs, génératrices d'exclusion, de ruptures. Une première phase sera consacrée au recueil des données auprès des partenaires sociaux et de l'éducation nationale, précisant la définition commune de l'absentéisme (ceci impliquant l'élaboration d'une convention portant sur les modalités de diffusion à l'ABP d'informations respectueuses d'une déontologie).

Actions de prévention :

1. Organisation dans les classes des établissements indiqués, des temps de discussion, d'expression avec les élèves. Le but est de les amener à verbaliser ce qui, selon eux, peut conduire à l'absentéisme et à rechercher avec eux des conduites alternatives. Ce travail devra être effectué en étroite collaboration avec l'équipe enseignante. Des professeurs et des membres des équipes éducatives et médico-sociales devront s'y associer.

Pour favoriser l'expression des enfants, nous réserverons des temps hors de la présence de ces personnes. J'ai projeté d'utiliser le support audio avec la construction d'un reportage sur ce thème. Des contacts ont été pris avec une équipe radiophonique.

2. Mobilisation des parents, soit dans le cadre de l'établissement, soit dans des lieux extérieurs. Le rôle de notre association est de faciliter, avec l'expérience de nos actions de lutte contre l'illettrisme, la rencontre des parents avec des membres de l'équipe pédagogique.

3. Réalisation d'une déambulation dans et à l'extérieur des collèges pour rencontrer les jeunes concernés et se faire repérer comme interlocuteurs potentiels. Les premiers contacts et notre expérience nous montrent qu'il y a une réelle attente de la part des jeunes qui veulent pouvoir rencontrer des adultes à qui confier leurs problèmes. Certains évoquent des situations de maltraitance et des suicides par défaut d'interlocuteurs.

Traitement des situations d'absence :

1. Après discussion avec les principaux des collèges, il apparaît que leur attente porte en priorité sur une intervention hors collège, auprès du jeune et de sa famille. J'ai indiqué que nous pourrions établir un contact avec chaque jeune qui nous sera signalé absent. L'intervention auprès de sa famille et des institutions, négociée avec le jeune, sera un des axes majeurs de cette intervention : cela nécessitera des temps d'écoute et de médiation nécessaires à la résolution des situations de conflit. Nous utiliserons les activités périscolaires pour faire valoir l'intérêt et les enjeux de la scolarité (intervention dans les familles, réalisations d'ateliers à l'extérieur des collèges).

Moyens :

Humains : 2 ETP d'éducateurs de rue + ¼ temps formateur + Psychologue

Matériels : Frais de fonctionnement

Logistiques : ¼ temps secrétariat

Partenaires à mobiliser :

Education Nationale, Services de santé publique et scolaire, assistantes sociales DSD et scolaires.

Financements prévisionnels :

Etat – Ville – Département

Indicateurs proposés :

- Taux d'absentéisme
- Nombre de situations repérées et traitées
- Réalisation par collège d'un bilan qualitatif et quantitatif.
- Evaluation par le Comité technique.

1.6 Fiche actions citoyennes

Dans le discours social, politique, la citoyenneté est devenue le remède des banlieues. Sa pratique permettrait de retrouver les valeurs communes et contribuerait à soigner la fracture

sociale. Jacqueline Costa-Lascoux²⁶ assigne trois fonctions principales à la « citoyenneté contre l'exclusion » :

- a) Une fonction thérapeutique contre la violence ; cette conception préventive et curative se veut consensuelle : davantage de représentation dans les instances, de consultation des bénéficiaires aboutirait à une amélioration de la situation des banlieues.
- b) La deuxième fonction est la recomposition sociale qui s'accompagne d'une demande de droit, une demande de lois et d'institutions, pour garantir la cohésion sociale : " on attend que la loi et les juges règlent tous les problèmes de société et que le *nouveau contrat social* s'articule autour de droits et de devoirs précisés comme un catéchisme laïc "²⁷ . Ce devoir d'accompagnement de toute personne en rupture de lien social a un revers, celui d'un risque de dérive autoritaire et répressive.
- c) La troisième fonction de la citoyenneté se distingue des précédentes puisqu'il s'agit d'affirmer sa liberté, son non-conformisme, son refus ; cette conception prend acte des conflits des banlieues pour les dépasser. C'est ce que l'on appelait auparavant " rapports de force ", " Cette acception... de la civilité sort du domaine de la civilité et de l'urbanité que beaucoup se plaisent aujourd'hui à confondre avec la citoyenneté " ²⁸.

Contenus de l'action :

Favoriser une démarche citoyenne pour un soutien aux initiatives en direction des publics en difficulté.

Organiser le transfert de savoir faire et de savoir être.

Favoriser l'utilisation de l'écrit

Restaurer les liens sociaux significatifs et construire des solidarités.

Travailler la synergie des travailleurs sociaux et des citoyens bénévoles.

Méthodologie de l'action :

Initier et soutenir une démarche vers le bénévolat, composante de notre association.

Mettre en place le cadre d'une réflexion permanente sur l'engagement et l'action citoyenne.

Assurer aux intéressés des cursus d'information et de formation adaptés aux actions initiées.

²⁶ Chercheur au CNRS - Centre d'étude de la vie politique française.

²⁷ Ibidem

²⁸ Ibidem

Assurer des groupes d'analyse de pratique pour un suivi et un soutien régulier des personnes impliquées.

Soutenir les bénévoles dans l'élaboration, avec les partenaires (Services sociaux DSD, Ville, Education nationale, ...) d'une stratégie de repérage et d'expression des besoins des publics, en vue d'alimenter les actions existantes ou d'en susciter.

Mettre en place un tutorat de jeunes en difficulté.

Moyens :

¼ temps éducatrice scolaire

¼ temps formateur

personnel administratif : ¼ temps secrétariat

Evaluation du public touché :

Environ 100 personnes impliquées dans les différents niveaux de la réflexion et de l'action.

Partenaires associés à l'action :

Institutionnels, Travailleurs sociaux, Associations,

Indicateurs proposés pour le suivi - évaluation de l'action :

Nombre de parents impliqués dans les actions repérées.

Taux de renouvellement et durée moyenne de l'engagement.

Taux de personnes ayant suivi une formation.

Régularité de la participation aux instances associatives.

Régularité et pourcentage de participation à la formation continue.

1.7. Fiche action accompagnements vers les dispositifs

Claude Dubar (1987) montre que tout le groupe intermédiaire sans doute le plus spécifique de la période récente - situé entre les " cas sociaux " et les jeunes déjà proches de la sphère professionnelle doit d'abord recevoir une forme de socialisation d'attente, en partie par la famille. Pour l'auteur, "... il apparaît aussi normal aujourd'hui à un jeune de commencer sa vie post-scolaire par un stage qu'il apparaissait normal, il y a vingt ans,...., de se faire embaucher dans l'entreprise où travaillait son père...". La solidarité familiale, qui s'est maintenue et même renforcée depuis quinze ans, vient également tempérer ce diagnostic d'exclusion sociale des

jeunes, même si "le fait de vivre chez ses parents n'est pas un gage d'intégration sociale" (Galland). Le dispositif vers lequel le jeune se tourne lui donne un statut et une forme de reconnaissance sociale, même si elle est dévalorisée, et de légitimité par rapport à l'environnement et à la famille. L'entrée dans un dispositif correspond très souvent à une stratégie d'attente, surtout si elle correspond à une rémunération, de grande importance dans les familles pauvres.

Selon une étude du CREDOC (1994), les formes de rejet des structures publiques ou parapubliques proposant des activités postsecondaires se multiplient depuis quelques années ; les jeunes privilégiant les petits " boulots ". Des études font état de " logiques de débrouilles individuelles " et de la constitution de groupes d'âges et d'affinités qui utilisent toute leur énergie et leur intelligence à " monter des combines et des coups aux résultats immédiats et aux gains assurés ".

En 1994, on comptait 131 000 jeunes de - 26 ans en stages de formation et près de 380 000 bénéficiaires d'un emploi aidé, soit plus de 500 000 jeunes ayant, malgré toutes ces réticences exprimées, utilisé les dispositifs d'aide à l'insertion.

Une étude menée par le Commissariat Général au Plan (1993), sur les sites de Sarcelles et de Oullins, distinguait six groupes allant de l'insertion à l'exclusion parmi lesquels :

- 60% de jeunes interrogés pouvaient être considérés comme insérés tout en connaissant une crise d'adolescence passagère ;
- 24 % étaient en voie d'insertion ;
- 6 % en situation de révolte combinant échec scolaire et absence d'insertion professionnelle ;
- 10 % en " danger d'exclusion ".

Objectifs de l'action :

La non intégration des dispositifs par les 16/25 ans peut s'expliquer par plusieurs phénomènes :

- la méconnaissance des dispositifs,
- l'inexistence des réponses adaptées aux besoins,
- le non fonctionnement d'un dispositif,
- le rejet du dispositif, voire du système, par le jeune.

Ces différentes causes se déclinent suivant les cas et peuvent être partiellement associées.

Les effets de cette non utilisation sont l'absence d'insertion, de projet professionnel, de vie, conduisant à une situation d'exclusion sociale, voire de délinquance.

Nous proposons, pour chaque personne impliquée, d'identifier les causes et d'en traiter les effets.

Contenus de l'action :

Deux champs d'action d'intervention sont à explorer :

- a) auprès des dispositifs : travail d'évaluation de l'existant,
- b) auprès des 16/25 ans.

Il s'agit aussi d'établir des passerelles entre eux .

Méthodologie :

L'action que nous proposons repose sur notre capacité à nouer une relation éducative avec le jeune concerné. Le travail d'accompagnement individuel que nous menons alors doit viser à valoriser les potentialités du jeune. Cette action n'a de sens que si nous avons nous-mêmes une connaissance fine de ce qui est proposé au jeune. Nous pouvons alors repérer des freins, des manques, en fonction des possibilités offertes. Nous nous appuyerons sur la mise en place du dispositif TRACE en proposant une collaboration à la Mission locale d'insertion (MLI).

Le dispositif trajet d'accès à l'emploi (Trace) :

La loi relative à la lutte contre les exclusions vise à garantir l'accès aux droits fondamentaux et notamment à affirmer le droit à l'emploi. Le programme TRACE doit traduire ce droit dans la réalité pour les jeunes qui sont le plus éloignés de l'emploi, en leur proposant un accompagnement répondant aux difficultés qu'ils rencontrent. Le Fonds social européen apporte son soutien à ce dispositif. Ce programme a pour ambition d'offrir un parcours d'insertion personnalisé pouvant aller jusqu'à 18 mois en alternant les actions de bilan, de remobilisation, d'insertion, de mise en situation professionnelle, de formation et de qualification. Il est basé sur la mobilisation du réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et de réorientation.

Moyens :

- personnel éducatif : 2 ETP d'éducateurs de rue
1/4 temps éducatrice scolaire
1/4 temps formateur
36 heures psychologue
- personnel administratif : 1/4 temps secrétariat

Partenaires associés à l'action :

Services sociaux, collectivités locales, associations.

Indicateurs proposés pour le suivi - évaluation de l'action :

Nombre de situations traitées

Evaluation qualitative et quantitative des demandes perçues

Evaluation qualitative et quantitative des démarches effectuées

Evaluation de l'aboutissement de ces démarches.

2. ORGANISATION ET MODE DE FONCTIONNEMENT

2.1 Présentation des équipes

L'ABP fut créée par des personnes désireuses de s'impliquer dans la lutte contre l'exclusion sociale.

Elles ont fait de leur engagement et de celui des bénévoles appelés à les rejoindre une clé de voûte du projet associatif. Dès l'origine, les postes salariés furent considérés comme des compléments techniques indispensables à l'intervention des bénévoles.

L'évolution conjointe des deux groupes bénévoles et salariés a parfois été difficile. Je souhaite évoquer comment s'est posée la question de la coordination des actions et les choix que j'ai préconisés pour que la gestion de nos ressources humaines soit complète et que la cohérence des interventions soit préservée. A l'heure où la politique de la ville tend à développer les réponses associatives locales, je dirai en quoi notre expérience me paraît utile.

a) Equipe bénévoles :

Le groupe fondateur de 10 personnes s'est élargi pour arriver au nombre actuel de 53.

Les membres du Conseil d'Administration (8) sont issus pour la moitié du groupe fondateur.

Leurs interventions se répartissent entre :

Bénévolat logistique (11 personnes dont 8 membres du Conseil d'administration),

Bénévolat de quartier,

Action de lutte contre l'illettrisme,

Ecoute de personnes en difficulté.

Le bénévolat à l'ABP représente un engagement annuel de 4 équivalents temps plein déduction faite des temps de congés (le temps de travail effectif d'un salarié à temps plein est de 1567 heures). Du point de vue de l'association, le groupe d'intervenants bénévoles présente une visibilité beaucoup plus grande que celle des salariés. Cependant, sur le terrain, cette appréciation est largement compensée par la présence continue des intervenants.

b) Equipe salariés :

L'équipe s'est réellement constituée à partir de 1988, avec un poste d'éducateur de rue. En 1990, il y a eu l'embauche de quatre personnes supplémentaires puis sept autres dans les deux années qui suivirent. Le groupe s'est stabilisé sur ce nombre depuis, avec des variantes dans sa composition, en fonction des activités que nous avons menées.

L'équipe est formée de travailleurs sociaux (éducateurs spécialisés, scolaire, sportif, moniteurs-éducateurs, animateurs) dont certains ont un statut précaire.

Leurs missions :

Intitulé du poste	Nombre de personnes	Equivalent temps plein	Type de contrat
Directeur	1	1	Contrat à durée indéterminée (CDI)
Secrétariat	2	1	CDI
Educateurs de rue	6	6	CDI
Educatrice scolaire	1	1	CDI
Animateur	1	0.5	contrat CES
Animateur	1	1	service civil
Total	12	10.5	

2.2 Les liens entre les deux groupes

L'action de rue est celle où les bénévoles sont les moins présents. Dévolue aux éducateurs de rue, elle est assumée par des salariés qui peuvent faire appel à des bénévoles pour mener, avec eux ou en relais, des actions d'animation, d'accompagnement. La participation des bénévoles aux actions d'animation sociale a été très importante jusqu'en 1995, puisque nous gérons un centre social. Ce fait est inscrit dans la mémoire collective. L'action de lutte contre l'illettrisme, animée par l'éducatrice scolaire, accompagnée de deux animateurs, s'appuie sur des bénévoles qui interviennent dans les familles et animent des ateliers .

Jusqu'à l'année 1996, l'évolution des deux groupes ne s'est pas réalisée symétriquement.

A la croissance de l'équipe a correspondu une crise du bénévolat : le groupe fondateur a évolué et la fin de la gestion du centre social a entraîné une rupture avec tout un groupe de personnes.

Le profil des bénévoles a également changé (moins militants, situations de mal être, recherche de travail...). L'ensemble de ces éléments a créé au sein de l'association un déséquilibre que j'ai du prendre en compte dans l'organisation de l'association.

2.2.1 Les processus de recrutement, la formation interne comme éléments fédérateurs

Dès l'origine, nous avons travaillé en interne la nécessité de veiller à la qualité des interventions. S'il était clairement établi dans les esprits qu'un salarié devait avoir suivi et intégré une formation, la question de la formation des bénévoles, et des exigences que l'association pouvait s'autoriser en la matière, a fait l'objet de bon nombre de débats. C'est au sein de l'activité de lutte contre l'illettrisme que s'est développée la première formation interne. Réalisée par un salarié de l'association pour les bénévoles, elle a pour objet de préparer les interventions et de s'assurer de la qualité et du suivi des interventions. Le recrutement de bénévoles s'est toujours avéré délicat. Les motivations sont très variées et il n'est pas rare d'avoir des propositions de bénévolat par des gens qui ont plutôt le profil du public de l'association. En outre, l'inscription dans le bénévolat est souvent vécue comme un préalable à l'embauche. Cette dernière tendance se retrouve fortement sur les quartiers. L'association a mis en place une procédure de recrutement de ses bénévoles qui permet de vérifier, sans les juger, les motivations. Le bénévole doit accepter le principe d'une formation et du travail en groupe. Ces exigences, qui peuvent entraîner le refus d'intégrer une personne, participent à la cohésion du groupe, tant du fait des autres bénévoles que de celui des salariés.

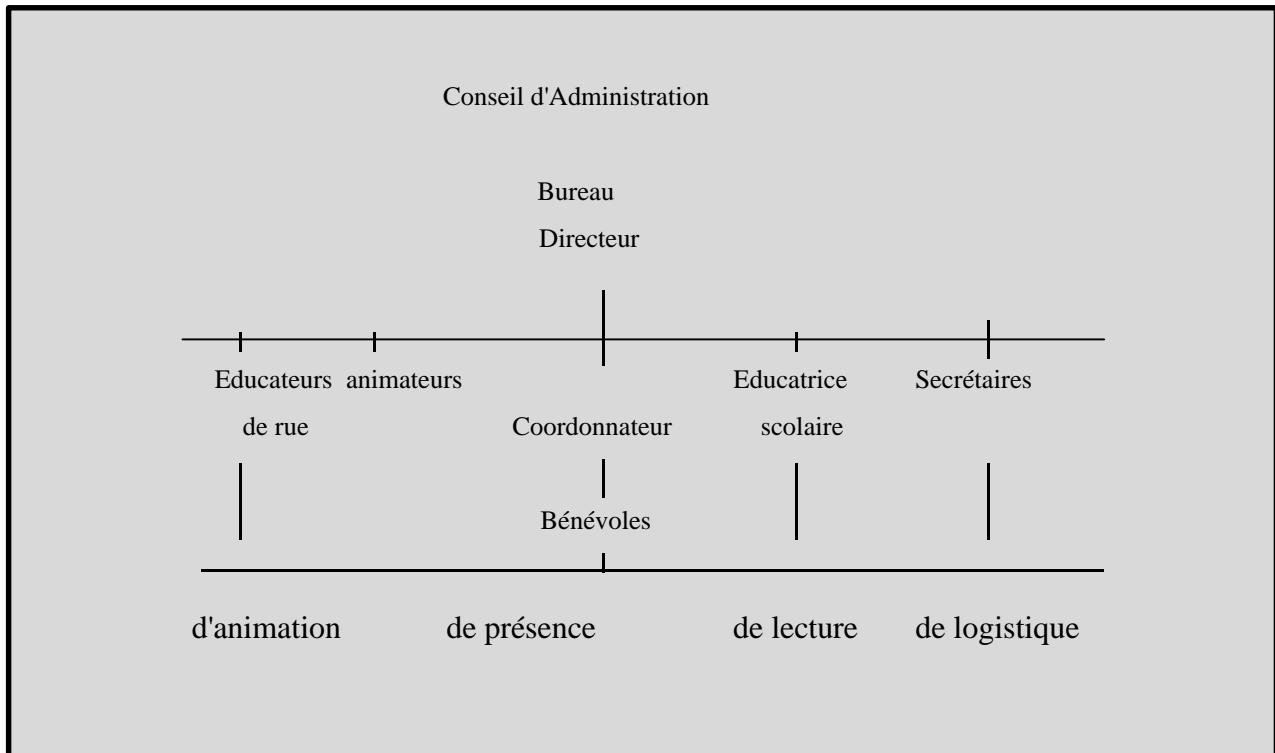
2.2.2 Création d'un poste de coordonnateur des bénévoles :

L'orientation prise a été d'inscrire dans un même mouvement :

- le recrutement
- la formation
- la coordination des bénévoles
- la coordination bénévoles - salariés

La solution retenue est la création d'un poste de coordonnateur des bénévoles, intégré à l'organigramme de l'équipe.

2.2.3 Organigramme de fonctionnement



La mission du coordonnateur :

Recruter, former et soutenir les bénévoles par la mise en place d'un plan de formation qui se décline en 5 actions :

1. Sensibilisation et valorisation du bénévolat
2. Formation à la relation d'aide pour tous les bénévoles
3. Préparation au bénévolat de présence
4. Préparation au bénévolat de lutte contre l'illettrisme
5. Soutien à l'engagement par un accompagnement individuel et collectif intégrant la fonction de coordination.

Ce qui implique un profil de poste correspondant à de la formation, à de l'organisation d'équipe.

2.3 L'ouverture par le projet associatif

A l'heure où le financement de postes s'avère laborieux, l'association doit aussi veiller à ce que le bénévolat ne soit pas une réponse économique à une crise sociale. L'action citoyenne et l'intervention sociale doivent se compléter. Ce principe de fonctionnement ne peut être réellement efficace que si l'association se donne les outils d'une coordination et d'un partenariat. La création d'un poste de coordonnateur peut y répondre. Nous assistons sur les quartiers, sous l'impulsion des politiques sociales, à une valorisation de la vie associative. La question de l'utilité sociale, la recherche d'un devenir professionnel se conjuguent souvent chez des jeunes qui revendiquent des moyens, comme des locaux, pour des associations qu'ils créent et dont ils veulent être les permanents. Face à ces dérives possibles, le mode de fonctionnement de l'ABP offre certaines garanties mais a un coût : celui du poste.

Ma conviction est que l'association reste l'outil le plus adapté à la réalité sociale puisqu'il permet, par ses principes mêmes de fonctionnement, l'auto-organisation des forces vives de la cité. L'association reste le maillon indispensable au mécanisme social qui sera capable d'apporter les réponses aux situations de marginalité, par le cheminement conjoint de personnes en difficultés, de salariés travailleurs sociaux et de bénévoles. La recherche de bénévoles actifs s'avère dans les faits difficile et il n'est pas question de remplacer les salariés manquants par les bénévoles. Nous savons que la réussite de l'intervention sociale repose sur la participation des habitants. Il existe également sur les quartiers des personnes relais qui peuvent venir légitimer les actions engagées. Notre association se trouve ici à l'interface des groupes sociaux, avec le souci du respect des individus et de leurs demandes, et nous sommes partie prenante d'une organisation collective.

Cette position n'est pas aisée, du fait des tensions qui existent sur le terrain, entre individus, entre générations et communautés, des enjeux politiques locaux. Tour à tour dans une fonction de représentation des habitants, partenaire des dispositifs institutionnels, nous devons contrôler en permanence de quelle place nous intervenons et veiller à notre légitimité, en particulier dans notre recherche de moyens et dans la définition de nos projets. Notre association, avec d'autres prises dans les mêmes dilemmes, a choisi de s'inscrire dans un pragmatisme consensuel, autour d'une formation d'une communauté de responsabilité, sur la base des besoins. Nous pouvons préciser tout de même que nous ne faisons pas partie des décideurs et que notre vocation nous conduit, naturellement, à soutenir "les plus fragiles".

2.4 Eléments de fonctionnement de l'équipe des éducateurs

2.4.1 Les modalités d'intervention

Les sites prioritaires sont le secteur du centre ville, les quartiers du Contrat Ville où une présence sera maintenue régulièrement. A partir de sa capacité d'intervention, l'ABP investira d'autres quartiers en fonction des demandes formalisées par les prescripteurs, des diagnostics amenés.

L'ABP dispose d'une équipe susceptible d'articuler :

1. Un ancrage fort sur les quartiers prioritaires,
2. Des interventions plus ponctuelles, moins soutenues sur d'autres sites, et de moduler l'intensité de l'intervention en fonction :
 - de l'évolution de certains phénomènes sociaux,
 - des projets et actions à développer.
3. Des actions d'accompagnements éducatifs et de lutte contre l'illettrisme, facteur d'exclusion. L'association engage l'ensemble de ces intervenants sur les actions en visant leur mise en synergie.

Pour autant, cette souplesse et cette capacité de mobilité attendues d'une organisation en équipe globale ne doivent pas avoir comme corollaires une dilution des interventions, une perte des acquis en terme d'implantation et de reconnaissance de la part des jeunes et des partenaires. Pour cela, il est envisagé de maintenir un système de référent par quartier. Chaque éducateur se voyant attribuer une responsabilité particulière sur un site donné pour :

- être l'interlocuteur privilégié des partenaires,
- assurer le suivi permanent des opérations conduites sur le quartier,
- centraliser les informations.

Dans cette organisation, chaque éducateur sera en outre en mesure d'intervenir :

- en appui sur un autre quartier,
- en disponibilité de manière ponctuelle, sur des projets ou pour d'autres sites non couverts de manière permanente.

2.4.2 Privilégier la présence sociale, le travail de rue : la fonction des éducateurs.

En moyenne, un éducateur consacre 25% de son temps à cette forme d'intervention, le reste se répartissant en accompagnements individuels, activités collectives et concertations internes et avec les partenaires.

La présence des éducateurs en travail de rue sera établie site par site de façon concrète et précise. Ce cadre pourra évoluer en fonction des besoins validés par le Comité de Pilotage. L'amplitude horaire est de 9 heures à 23 heures, six jours sur sept, par rotation.

2.4.3 Une démarche partenariale renforcée

Une part déterminante de l'insertion sociale des jeunes se joue en dehors des espaces où ils résident. A ce titre, la prévention telle que convenue dans cette convention ne peut faire l'économie d'une collaboration active avec :

1. Les établissements scolaires repérés comme accueillant des élèves en difficulté.
2. Les structures des dispositifs d'insertion sus citées.
3. Les structures de logement, d'hébergement de jeunes (foyers de jeunes travailleurs, CHRS...).
4. Les réseaux caritatifs.

Tout en respectant la spécificité et le domaine de compétence de chacun (animation, éducation spécialisée, action sociale, insertion, développement social, etc.), une concertation est en place pour déterminer ensemble les objectifs et les stratégies d'intervention communs.

L'articulation, sur l'ensemble de la commune, avec les services municipaux, s'effectue :

- au niveau de chaque quartier entre les éducateurs référents et intervenants des services ;
- au niveau d'une coordination globale, entre le directeur de l'ABP et les cadres municipaux .

2.4.4 Liens avec les partenaires

Les actions de prévention seront menées en collaboration avec les divers services, associations, établissements qui ont une activité sociale et éducative en faveur des jeunes, en particulier dans le cadre des dispositions législatives relatives à l'enfance maltraitée et du respect des modalités de saisine de l'autorité administrative ou judiciaire propres au dispositif mis en place par le Conseil Général. Conformément à la législation, il est souligné que les actions de prévention menées par l'ABP, sont des actions éducatives et sociales qui ne font pas l'objet d'un mandat individuel, administratif ou judiciaire. L'action de prévention s'adressant à des publics souvent fortement marqués socialement se doit d'être exercée avec discrétion afin de ne pas contribuer à renforcer les mécanismes d'exclusion en désignant publiquement certains groupes ou individus, ce qui irait à l'encontre des objectifs d'insertion sociale poursuivis. En tant qu'employeur, l'Association assure l'ensemble des tâches inhérentes à cette fonction. Elle est le seul responsable juridique de l'équipe dont elle assure la gestion financière ainsi que toutes les opérations s'y rattachant.

2.5 Evaluation

L'émergence de préoccupations nouvelles en matière de résultats n'est pas le fait du hasard. Si tous nos partenaires parlent d'une même voix d'objectifs, de résultats, c'est bien parce qu'il y a eu des transformations des demandes sociales. L'évaluation, on le sait, permet d'évoluer et de s'adapter ; nous savons aussi que nous ne sommes pas vraiment imprégnés d'un désir d'évaluation. Je n'ignore pas que dans le cadre d'un contrat d'objectifs, l'enjeu est bien la mesure de l'efficacité d'une action ; compte tenu de la population ciblée et des échecs retentissant enregistrés par bon nombre de travailleurs sociaux, il y a un risque réel, pour l'association, de se voir attribuer une absence ou un manque de résultats. La mise en place de procédures de concertation préalables, la définition à priori de critères d'évaluation et l'établissement d'un groupe de travail me paraissent être les éléments clés d'une évaluation;

Dans le texte du contrat d'objectif, je propose la mise en place d'un comité de Pilotage composé de représentants de la Ville, du Conseil général et de l'Etat, des services déconcentrés de l'Etat participant au financement de l'action . L'ABP reste maître d'œuvre. Ce comité de pilotage est

chargé de donner un avis éclairé aux institutions au vu de l'évaluation effectuée et des objectifs déclinés dans le contrat, au sujet de la poursuite du partenariat avec l'ABP.

Réuni trois fois par an, il validera un bilan qui devra faire apparaître :

- le nombre de personnes concernées,
 - les problèmes rencontrés,
 - les actions réalisées,
 - les partenariats engagés,
 - les difficultés apparues pour la réalisation des actions.
- un bilan intermédiaire donnant des indications chiffrées et synthétiques.

L'ABP s'engage à fournir, à la demande, les documents nécessaires à l'évaluation des actions de prévention à la fois sur le plan financier et sur celui des activités. La mise en place du contrat de ville a eu un fort retentissement au sein de notre association. Le groupe associatif de l'ABP, convaincu du bien fondé de sa démarche, a mal vécu l'intrusion de décideurs dans ses choix et ses orientations. De ma place, je suis largement intervenu, au sein de nos instances associatives, pour faire valoir mon point de vue sur ce contrat. Je reste persuadé que la mise en place d'objectifs est un outil interne indispensable. Pour autant, je comprends que la pression due à l'incertitude des financements, la vision parcellaire de certains décideurs et les contradictions qui apparaissent dans les discours puissent déstabiliser une équipe, bénévoles et salariés confondus. J'ai donc accordé une place prépondérante à la communication sur l'avancement et le traitement de ce dossier. Associant tour à tour les bénévoles et les salariés à la réflexion, à la construction du projet, j'ai souhaité que l'association reste en situation de maître d'œuvre.

A ce jour, une étape a été franchie. Nos rapports avec la commune ont été balisés et nous savons que la dénonciation de notre ancienne convention sera effectivement remplacée par ce contrat. Nous savons que le Conseil général reconnaît l'intérêt d'une action de prévention sur la ville et nous conserve sa confiance. La mise en œuvre de la loi contre les exclusions devrait nous apporter des précisions sur l'engagement de l'Etat. Le travail des éducateurs tel qu'il est défini ici correspond aux besoins repérés par tous et chacun est maintenant prêt à s'investir.

Des questions demeurent à propos de ceux qui n'apparaissent pas dans ces fiches actions. Il s'agit de ces adultes, errants, aux problématiques lourdes, qui sollicitent nos intervenants pour une écoute, une aide. Nous ne pouvons pas, avec nos moyens répondre aux besoins de tous. Convaincu d'avoir à effectuer des choix, j'engage l'association en direction des plus jeunes, ceux

à qui beaucoup déjà tournent le dos. Cela interroge évidemment et contribue au malaise de certains.

Le Comité de Pilotage sera composé de :

- Un représentant désigné par la Ville de Béziers
- Un représentant désigné par le Conseil général,
qui président, en alternance, le Comité de Pilotage,
- Un représentant de l'ABP, maître d'œuvre,
- Le chef de projet du Contrat Ville,
- Un membre du C.C.P.D,
- Les responsables des deux circonscriptions de la DSD
- Le directeur de l'ABP.

3 LES MOYENS

Dans le cadre de négociations sur ces objectifs et les résultats à atteindre, la discussion sur les financements a donc porté sur la totalité de nos actions et pas seulement sur la mise en place d'une action supplémentaire. Pour en comprendre le déroulement, je présente ci-après le cadre financier qui était le notre au démarrage de nos négociations.

3.1 Le cadre financier de référence

Le montant de notre budget de fonctionnement de l'action de rue est établi depuis quatre ans à environ 2,5 millions de francs.

Subventions de fonctionnement	% du budget global
Ville	46 %
Département	26%
Etat	10%
Total subventions	82 %
Autres produits	18%
Total	100 %

Ces subventions n'ont pas toutes les mêmes supports.

3.1.1 Les conventions à durée indéterminée

Les partenaires signataires sont le conseil général pour un poste, la ville de Béziers pour trois postes. Ces conventions reposent sur le même schéma : en contre partie de l'action réalisée, les partenaires versent une subvention de fonctionnement calculée sur la base du poste concerné soit : [(salaire brut + charges patronales) + 20%]. Les salaires sont indexés sur la convention collective du 15 mars 1966. Le versement était jusqu'à présent réalisé par annuité pour la ville et par trimestres échus pour le conseil général.

Leurs caractéristiques: Nous sommes ici dans le cadre d'une mission globale, à durée indéterminée. La reconduction est tacite, avec la possibilité de dénonciation avec un préavis de

six mois. Ces conventions permettent à l'employeur d'établir des contrats à durée indéterminée. Un projet d'activité est transmis avec le budget prévisionnel à N - 3 mois²⁹. L'évaluation est annuelle, via un rapport d'activité fourni aux partenaires en N + 3 mois.

Leurs contraintes : Il appartient à l'association de gérer son fonctionnement à partir des moyens dégagés par la masse des 20 %. Il n'y a pas de reprise du résultat et seules les variations de la valeur du point et des échelles indiciaires sont prises en compte par le versement d'un complément équivalent en N + 1. Les besoins liés au fonctionnement administratif ne sont pas couverts. Je rappelle que pour réaliser nos actions d'animation, nous faisons appel aux dispositifs 3V et CCPD. Par ce biais, nous obtenons des aides complémentaires, ponctuelles, aléatoires et réduites.

Leur niveau de financement : Ces conventions à durée indéterminée couvrent 54 % de nos besoins, sur la répartition suivante : Ville = 46% - Conseil général = 8 %

Au regard de la loi du 6 janvier 1986 qui précise le rattachement des actions de prévention au dispositif de l'ASE, je souligne que la part de la Ville est paradoxalement prépondérante. Cette forme de financement a pleinement correspondu à l'association qui s'est toujours montrée soucieuse de son indépendance et qui a su apprécier l'entière autonomie laissée dans le choix des actions, malgré la limite des moyens accordés. Depuis 1994, ce type de convention n'a plus été obtenu.

3.1.2 Les conventions à termes précis (financement par actions):

Les partenaires sont l'Etat, le service social du Conseil général et le dispositif du Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)³⁰.

Leurs modalités : L'association établit un projet d'action qu'elle soumet à ses partenaires. Ceux-ci peuvent accepter d'intervenir conjointement, sur tout ou partie du projet, en fonction de leur champ de compétence. Le montant des subventions est généralement limité ainsi que la durée de l'action (un an). La concertation avec les différents interlocuteurs est à organiser par l'association. Cependant, depuis 1992, date de la mise en œuvre du contrat de ville³¹, les

²⁹ N représente l'année de l'exercice comptable en cours, N- 1 est l'année qui la précède, N+ est l'année qui suit.

³⁰ Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) est financé à part égale par l'Etat et le Conseil régional, sur Béziers, la ville y ajoute sa contribution (voir chapitre sur les dispositifs).

³¹ Issu du dispositif de prévention de la délinquance, le contrat de ville a pour objectif la mise en place d'une action concertée, coordonnée entre les services de l'Etat et ceux des collectivités territoriales.

demandes font l'objet d'un dépôt de dossier unique qui est examiné en commission où le montant des interventions des différents services de l'Etat et de la Ville est arrêté.

Les caractéristiques : J'en citerai deux qui sont

- la durée limitée de l'engagement du partenaire, même si nous avons pu obtenir plusieurs renouvellements de subventions.
- le nombre de partenaires puisque les cofinancements sont de règle.

Ce financement sur projet peut être soit à l'initiative de l'association, soit relié à un appel à projet émanant d'un ministère ou d'une collectivité.

Leurs contraintes: La plupart des demandes de financement sont établies dans des calendriers très serrés. Les dossiers contrat de ville sont recevables dans le dernier trimestre de N - 1 et les notifications correspondantes ne nous arrivent pas avant la fin du premier semestre de l'exercice. Ces réponses positives mais tardives ont des incidences :

- limitation ou retardement de l'action.
- création d'un déséquilibre financier par la constitution d'un excédent en fin d'exercice ; celui-ci peut être préjudiciable à l'obtention d'autres financements.
- pour se préserver, l'association évalue son risque de non financement, ce qui peut à terme favoriser la constitution de réserves.
- ce mode de financement engendre des ruptures dans le déroulement des actions au préjudice des bénéficiaires.

L'autre effet de cette politique de projet est de favoriser le lancement d'actions nouvelles au détriment de celles qui devraient être maintenues. La volonté réaffirmée des partenaires de ne pas s'inscrire dans le financement de postes pose des problèmes concrets quant au maintien des emplois salariés.

En effet, la commande des pouvoirs publics est fréquemment assortie des remarques suivantes :

- les financements d'actions sont possibles, sur des durées déterminées, mais pas les financements de postes,
- les financements des dispositifs de prévention ne doivent pas remplacer ceux de droit commun,
- les financements de droit commun se réduisent parce qu'ils viennent, nous dit-on, abonder les dispositifs.

Pour souligner les incidences de ces remarques, je préciserai que l'essentiel de nos charges est constitué par les permanents qui effectuent ce travail relationnel et que nous utilisons l'activité simplement comme support, sans en faire une finalité.

Leur niveau de financement : Ces subventions précaires représentent 28 % de notre budget de fonctionnement. Ces différentes conventions sont complétées par :des prestations de service (CAF, Fonjep ³²), des participations.

3.2 A propos de ces financements

Notre action généraliste nous a conduit à intervenir dans les domaines qui relèvent de la compétence des collectivités locales et territoriales et donc à solliciter la Ville, le Département, l'Etat. Cette diversité nous assujettit à la qualité des rapports que les partenaires établissent entre eux. Nous avons actuellement onze sources de financement. Nous sommes donc en permanence confrontés à la cohérence et au maintien des dispositifs, à leur articulation et leur coordination. J'ai accepté et assumé les contraintes mais, convaincus du bien fondé de notre démarche, je recherche les moyens sur du moyen terme.

Au travers de la politique de la ville et avec la massification des populations en difficulté, je constate une reconnaissance de notre forme d'intervention, en marge des institutions sociales existantes.

Il existe, depuis peu, un cadre juridique et administratif qui permet, en application de la circulaire du 29 mai 1997, la signature de conventions pluriannuelles qui concernent précisément les actions d'intégration et de lutte contre les exclusions que nous menons. Signées avec l'Etat, ces conventions peuvent associer les autres partenaires et amener la contractualisation de leur engagement. Elles visent l'aide au fonctionnement global des associations et la mise en œuvre d'actions individualisées sur une période de trois ans, d'après projets précisant les moyens requis les cofinancements. Sur l'Hérault, aucune convention de ce type n'a cependant été signée. La grande prudence de l'administration, les jeux politiques y sont certainement pour quelque chose. C'est en tout cas une piste à partir de laquelle j'ai travaillé la mise en place de contrats d'objectifs.

³² La CAF (caisse d'allocations familiales) est un organisme privé investi d'un service public, qui a notamment pour mission la prévention ; le FONJEP (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire est interministériel et participe au financement de postes d'animation, principalement sur les sites de politique de la ville.

3.3 Les bases de la négociation

Du point de vue de l'association, je ne peux maintenir une situation de risque financier perpétuel. Aussi, la mise en place d'une action nouvelle est pour moi l'occasion de renégocier un mode de financement. J'ai clairement posé la demande, à l'ensemble de nos partenaires, d'un conventionnement qui offrirait deux critères indispensables :

- que le montant financé soit établi au lancement de l'action,
- que nous établissions l'accord sur une durée de trois ans, avec des garanties de rupture pour les financiers en cas de dysfonctionnement.

La ville de Béziers, qui a bien repéré sa part prépondérante dans notre fonctionnement, a demandé de revoir l'ensemble des conventions passées. Le contrat d'objectifs, que nous établissons pour 1999, sera donc élargi, dans sa forme, à l'ensemble de nos actions. Cette décision me permet notamment de réaliser le redéploiement de l'équipe sur de nouvelles orientations. La ville a cependant posé comme condition que le Conseil général aligne sa participation globale sur la sienne. Pour souligner l'inconfort de notre situation, je ne ferai qu'évoquer le fait que les objectifs de l'élu, du secrétaire général et du directeur du service de prévention de la Ville ne sont pour le moment pas les mêmes. Le Conseil général, que j'ai fortement sollicité, a accepté le principe d'augmenter sa participation. Les contrats d'objectifs correspondent également à son désir de préciser ses choix d'actions. Pour autant, nous nous heurtons à d'autres difficultés. Le financement du Conseil général se faisant sur le budget de l'ASE, sa responsable nous demande de ne travailler qu'avec les moins de 18 ans en donnant une priorité aux moins de treize ans.

Les représentants de l'Etat, rencontrés également, se disent dans l'incapacité de préciser leurs possibilités d'engagement, tant que les budgets ne sont pas répartis. Ils demandent néanmoins que nous restions dans une logique d'actions, à intégrer au plan local de sécurité, au contrat ville, au conseil départemental de la délinquance, au dispositif 3V. Les réponses sur les financements ne devraient pas nous arriver avant le mois de juin 1999. C'est donc à partir de ces éléments concrets que j'ai prévu notre financement pour 1999.

3.4 Mise en œuvre du contrat local de sécurité (CLS):

Ce contrat, qui devrait être conclu dans les prochains mois entre la Ville et l'Etat, porte sur la réalisation d'actions visant à améliorer la sécurité sur la ville. Impulsé par les services de l'Etat, il a démarré en 1998 par une phase d'étude portant sur les problèmes à traiter. La démarche de rapprocher une politique de prévention généraliste et une prévention des risques vise à mettre en synergie les moyens. Après plusieurs mois de travail, le contrat local de sécurité n'est pas encore validé, faute d'accord entre les partenaires sur les actions à traiter en priorité. Les désaccords portent sur la répartition des efforts financiers ; le traitement du sentiment de sécurité et la mise en place d'une politique plus sécuritaire que sociale sont au cœur des débats.

Le Conseil général, qui participe aux débats, n'est pas signataire de ce contrat. J'ai cependant obtenu que des représentants de la Direction de la solidarité départementale acceptent de participer à une réunion commune aux services de l'Etat et de la ville, au cours de laquelle nous avons présenté notre projet d'action

Le principe d'une répartition plus équilibrée entre nos différents partenaires financiers est maintenant admis. Dans l'attente de décisions formelles, j'ai proposé à l'association d'opter pour une démarche prudente mais non timorée.

D'après le compte prévisionnel à fin 1998, nous pouvons poursuivre l'activité de l'association jusqu'à la fin de l'année, sous réserve de sursoir aux embauches et au renouvellement de contrats à durée déterminée. Dès le mois de décembre, j'engagerai de nouvelles décisions, en fonction des réponses obtenues.

Pour l'heure, j'ai déjà mis en place une préfiguration de notre nouvelle organisation.

J'organise, avec les membres de l'équipe, le lancement de chaque action. La consigne est de d'être en capacité de démarrer très vite dès le début de l'exercice.

- j'ai formé trois couples éducatifs qui organisent une partie de leur déambulation en fonction du projet,
- des partenaires sont informés de nos hypothèses de travail,

- j'ai organisé dans l'équipe la désignation d'un pilote pour chacune des actions. Il devra, d'ici la fin novembre, proposer une programmation des tâches selon la méthode Le PERT

- Lister les tâches à réaliser
- Les classer par ordre de réalisation
- Les programmer.

La gestion du projet nous amènera à passer d'une phase de conception à une phase de choix en fonction d'éléments nouveaux. J'ai maintes fois eu l'occasion de dire à l'équipe combien la mise en place d'actions reposant sur une logique de résultats et non de moyens pouvait nous rendre service.

Mon objectif est de faire porter le projet par l'ensemble de l'équipe.

Le projet associatif est ambitieux et ses porteurs croient en leur utilité. La diversification de nos actions a été un atout qui nous a permis de développer du partenariat. Nous pouvons utiliser les opportunités plutôt que de subir.

De ma place, j'agis pour fédérer, rechercher la cohérence, animer, convaincre car je crois en la faisabilité de nos actions .

Cette nécessaire étape de conceptualisation nous permet notamment de repérer les intérêts et les possibilités des outils méthodologiques, la définition de procédures

4 . CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail, quels sont les éléments de réponse que j'apporte.

Ce public, si souvent présenté comme une entité homogène est en réalité composé d'éléments différents, qui se croisent sur un espace, celui de la collectivité, qui n'en retient bien souvent que ce qui la choque. Les " sans domicile fixe ", du moins ce que l'on repère parce qu'ils affichent leur errance, ne sont qu'une partie de ces individus qui vivent les mêmes problèmes d'isolement, d'inconfort, de carences physiques et affectives.

Ils sont caractérisés par des situations de rupture qui datent et qui durent. S'ils annoncent, comme une gloire, le fait d'avoir rompu les amarres dès la préadolescence, ils ne faut pas s'y tromper. Cette situation résulte rarement d'un choix de vie serein et elle s'accompagne toujours de déchirures. Ces individus, finalement peu solidaires, s'attachent à renouer ensemble des faux semblants de liens.

Nous avons aussi trouvé ceux qui sont isolés, allant de locations misérables en hôtels, de pensions en hébergement provisoire, vivant les mêmes problématiques depuis des années. Drogue, prostitution, alcoolisme, échecs remplissent une vie faite essentiellement de misère.

Le monde de la rue c'est également ces jeunes que nous avons trouvés en bandes, en situation de risques ou déjà délinquants, qui tour à tour sèment le désordre et demandent à l'adulte de les aider.

Ces vies semblent parfois s'emboîter. Les processus menant de l'école buissonnière à la clochardisation sont réels. Il est effectif que des troubles passagers, des échecs individuels, des passages à l'acte délinquant vont se transformer en périodes de crise dont les jeunes ne sortent que rarement indemnes.

L'étude des processus d'exclusion montre que la conjugaison d'éléments individuels et les défauts de cohésion sociale contribuent pour l'essentiel à la stigmatisation de jeunes anomiques qui n'ont, je le répète, pas souvent fait de choix.

C'est bien en tous cas vers ceux qui subissent leur exclusion que je propose d'aller.

Les demandes d'aide exprimées sont plutôt cohérentes. Obtenir un statut social, réparer des ruptures sont bien les éléments clés d'une insertion. L'expérience montre bien que les loupés sont fréquents et que le chemin à suivre entre l'idée d'une insertion et une insertion réussie est plutôt sinueux. Ce n'est cependant pas être démagogue que de proposer une alternative à l'échec.

Le processus de l'exclusion a-t-il son pendant dans l'insertion ? L'insertion sociale passe par l'intégration dans les groupes sociaux mais il leur est difficile de s'écarter de ceux qu'ils connaissent et qui offrent peu d'ouvertures. L'insertion professionnelle, vecteur primordial de l'insertion sociale, est la plupart du temps inaccessible, en l'état, parce que la rencontre de l'autre est complexe.

La puissance de l'action de rue réside dans cette capacité à aller vers, sans a priori, pour proposer des choses simples mais qui fonctionnent : de l'écoute, du lien social, de la médiation. L'action de l'éducateur de rue nécessite des compétences techniques que j'ai voulu souligner car ce travail difficile ne supporte pas beaucoup l'erreur. Cet accompagnement des personnes en difficulté demande de savoir d'où l'on vient, où l'on est et où l'on va. A contrario, c'est l'incapacité de pouvoir répondre à ces trois questions qui fondent l'errance.

Ce sont précisément autour des définitions d'objectifs que nous avons construit un projet d'intervention. Les missions prioritaires sont à mener dans le domaine de la réparation et de la prévention. Les deux sont miscibles et reposent sur notre capacité à clarifier situations rencontrées.

Cela tient aussi à cette idée d'agir sur la personne et son environnement, et faire que celui-ci participe, réagisse. Evoquant les processus d'insertion sociale et professionnelle, j'ai voulu mettre en exergue quatre éléments de réponse que sont la famille et les liens de proximité, la prévention des ruptures scolaires, l'accompagnement individuel.

A partir de ces éléments, j'ai construit des projets d'actions qui intègrent nos missions prioritaires et nos objectifs opérationnels. Travaillant conjointement la prévention et la réparation, je propose un mode d'organisation réticulaire, au sein de notre association. C'est ainsi que le traitement des situations d'errance, d'absentéisme scolaire, la mobilisation des parents et des habitants, l'accompagnement vers les dispositifs se conjuguent, se complètent.

Mon but est bien d'apporter une réponse la plus ouverte possible, en évitant l'écueil de la dilution. Le rôle des intervenants de terrain est primordial. C'est de la réussite de leur mode d'approche que dépendent nos résultats. Leur compétence technique doit être précise.

Pour agir auprès de cette population de jeunes en difficulté, il est bien entendu nécessaire d'en avoir les moyens mais il est aussi indispensable de le faire dans le cadre d'un accord passé avec les différents prescripteurs de l'action sociale sur les buts à atteindre. J'indique comment j'ai organisé ce travail et quels sont les modes opératoires que j'ai retenus.

La mise en place d'un contrat d'objectifs a nécessité de nombreux débats internes et externes. L'évaluation qualitative et quantitative de résultats, leur analyse, en toute transparence, au sein de comités techniques, les questionnements sur le choix des actions et les priorités furent l'objet d'un travail associatif qui a permis de renforcer le projet de l'association.

Au terme de ce travail, je dirai qu'il y a deux grands types de réponses faites aux jeunes anormaux :

- un modèle classique qui propose des normes de comportement avec des pressions comme les arrêtés anti-mendicité, mais aussi avec des paradoxes, comme celui de proposer une stabilisation sur et par des structures très précaires (la famille, l'emploi dont on connaît la fragilité), à des individus qui ne sont pas en capacité de stabilisation, qui n'en veulent pas, et dont les problématiques très lourdes rendent difficiles les modifications de comportement;

- un modèle plus nouveau, qui repose sur la notion d'accueil à bas seuil qui s'éloigne de la notion d'insertion. Il s'agit de prendre acte de la pluralisation des situations. Cela implique qu'il n'y ait pas demande d'adhésion à une norme commune mais construction d'un lien qui peut être sans lendemain, donc sans engagement futur, toujours recommencé. C'est un lien qui permet l'accrochage avec ses réussites, et le décrochage, sans dégât.

C'est un lien de personne à personne, sur la base de la mobilisation des individus. Accompagner, guider, avec une obligation de travail en réseau.

Le projet que je propose tient compte de l'ensemble de ces éléments et propose des points d'équilibre, en accord avec les choix des prescripteurs et ceux de l'association.

ANNEXES

- 1 Liste sources de financement
 - 2 Index
 - 3 bibliographie
 - 4 ouvrages
 - 5 textes de référence
- BP1999 Nombre de postes
- BP 1999 Calcul des appointements en points
- BP 1999 Calcul des appointements en francs
- BP1999 Produits
- BP 1999 Charges

LISTE DES SOURCES DE FINANCEMENT DE L'ASSOCIATION :

SOURCES	% de participation au budget 1998
Caisse Allocations Familiales	5
Cnasea (remboursement contrats aidés par l'Etat)	3
Conseil Général ASE	8
Conseil Général Travail social	5
Délégation Interministérielle à la Ville	7
DDASS (poste objecteur de conscience)	1
FAS	3
Fonds d'Aide aux Jeunes	5
Fonjep	2
GPLI	3
Ville de Béziers	46
Produits financiers	2
Produits exceptionnels	1
Reprise sur provisions	6
Participations diverses	3
TOTAL	100

INDEX

OPERATION VILLE VIE VACANCES (VVV) :

Ce dispositif fait suite aux opérations prévention été.

Il est étendu à toute l'année et est destiné à éviter le désœuvrement des jeunes issus principalement des milieux défavorisés, par le financement d'actions d'animation.

Il s'agit d'un programme interministériel mené en partenariat avec les collectivités locales, établissements publics et associations.

CONSEIL COMMUNAL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (CCPD) :

Instance de concertation entre la ville et l'état, créée par le conseil municipal, ayant pour mission de dresser les constats des actions de prévention, de définir des objectifs et d'en assurer le suivi.

CONTRAT DE VILLE :

Issu du dispositif de prévention de la délinquance, le contrat de ville a pour objectif la mise en place d'une action concertée, coordonnée entre les services de l'état et ceux des collectivités locales.

FONDS D'ACTION SOCIALE(FAS) :

Créé par ordonnance du 29.12.58, c'est un établissement public administratif placé sous la tutelle des ministres des affaires sociales et des finances. C'est l'épine dorsale de l'action sociale en faveur des étrangers.

GROUPE PERMANENT DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME (GPLI) :

Organisme d'état issu de la délégation régionale à la formation permanente et rattaché à la direction du travail et de l'emploi.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) :

Organisme privé investi d'un service public ; une de ses missions est la prévention de l'exclusion. Intervient sous forme de prestation de service ou de subvention.

FONDS DE COOPERATION DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE (FONJEP) :

interministériel, participe au financement de postes d'animation, principalement sur des sites de politique de la ville.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- Les éclats de l'adolescence par Hubert FLAVIGNY –
Editions Expansion scientifique française.
- L'exclusion, le social à la dérive par Olivier MAZEL
Editions Marabout
- La ville à l'épreuve des quartiers par J. DESIGAUX, M. SEFFAHI
Editions DUNOD
- Guide de l'insertion professionnelle et portable par M. PARIAT
Editions DUNOD
- L'exclusion : l'état des savoirs par S. PAUGAM
Editions Ladécouverte
- Villes en sécurité – prévention de la délinquance, des drogues et des toxicomanies
Forum des collectivités territoriales
- Guide du secteur social et médico-social par M. JAEGER
Editions DUNOD
- Guide pratique de l'insertion UNIOPSS

4.1 TEXTES LEGISLATIFS DE REFERENCE :

Arrêté du 14 mai 1963

Arrêté du 4 juillet 1972

Circulaire n°26 du 17 octobre 1972

Loi du 22 juillet 1983

Arrêté du 11 mars 1983

Loi 86-17 du 6 janvier 1986

Code de la famille et de l'aide sociale

Loi du 19 décembre 1989

Decret du 26 juillet 1990